

# PORTRAIT ENVIRONNEMENT DU TERRITOIRE

Communauté de communes des Coëvrons (53) | 2018



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : CPIE Mayenne - Bas-Maine  
Pour l'Union régionale des CPIE des Pays de la Loire  
Rémi BOUTELOUP - sous la direction de David QUINTON  
Décembre 2018



# Les partenaires et fournisseurs de données



# Sommaire

<b>Géographie administrative du territoire.....</b>	2
Localisation de la Communauté de communes en Pays de la Loire.....	2
Les communes qui composent la Communauté de communes.....	4
<b>Géographie physique du territoire.....</b>	6
Le relief et les zones de pente.....	6
Les unités paysagères ligériennes.....	8
<b>Milieux naturels.....</b>	10
Les cours d'eau.....	10
Les zones humides.....	12
Les étangs.....	14
Les mares.....	16
Les boisements.....	18
Les haies.....	20
<b>Aménagement du territoire.....</b>	22
L'occupation du sol – Corine Land Cover.....	22
Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) de 2017.....	24
La pollution lumineuse .....	26
<b>Biodiversité.....</b>	28
Les plantes à fleurs et fougères.....	28
Les plantes patrimoniales recensées.....	30
Les plantes messicoles recensées.....	32
Les plantes oligotrophiles recensées.....	34
Les plantes invasives recensées.....	36
La faune vertébrée.....	38
Les oiseaux.....	40
Les mammifères.....	42
Les amphibiens.....	44
Les reptiles.....	46
La faune invertébrée - pression de prospection.....	48
La faune invertébrée – nombre d'espèces.....	50
La faune invertébrée – observations remarquables et potentialités.....	52
Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).....	54
<b>Zonage nature.....</b>	56
Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique.....	56
Les Espaces Naturels Sensibles.....	58
Les sites Natura 2000.....	60
<b>Synthèse.....</b>	62

# Géographie administrative du territoire

## Localisation de la communauté de communes en Pays de la Loire



- [Grey square] Région Pays de la Loire
- [Yellow square] Communauté de Communes des Coëvrons



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018  
Source : © BD Topo - 2010

# Géographie administrative du territoire

## **La communauté de communes des Coëvrons**

La communauté de communes des Coëvrons se situe dans la région des Pays de la Loire, à l'est du département de la Mayenne.

La communauté de communes des Coëvrons a été créée le 31 décembre 2012. Elle est née de la fusion entre les Communautés de communes de Bais, d'Erve et Charnie, du Pays d'Évron, du Pays de Montsûrs et de la dissolution du Syndicat à Vocation Economique et Touristique des Coëvrons.

Son nom « Coëvrons » signifie « colline boisée » et désigne les collines situées à l'est du territoire.

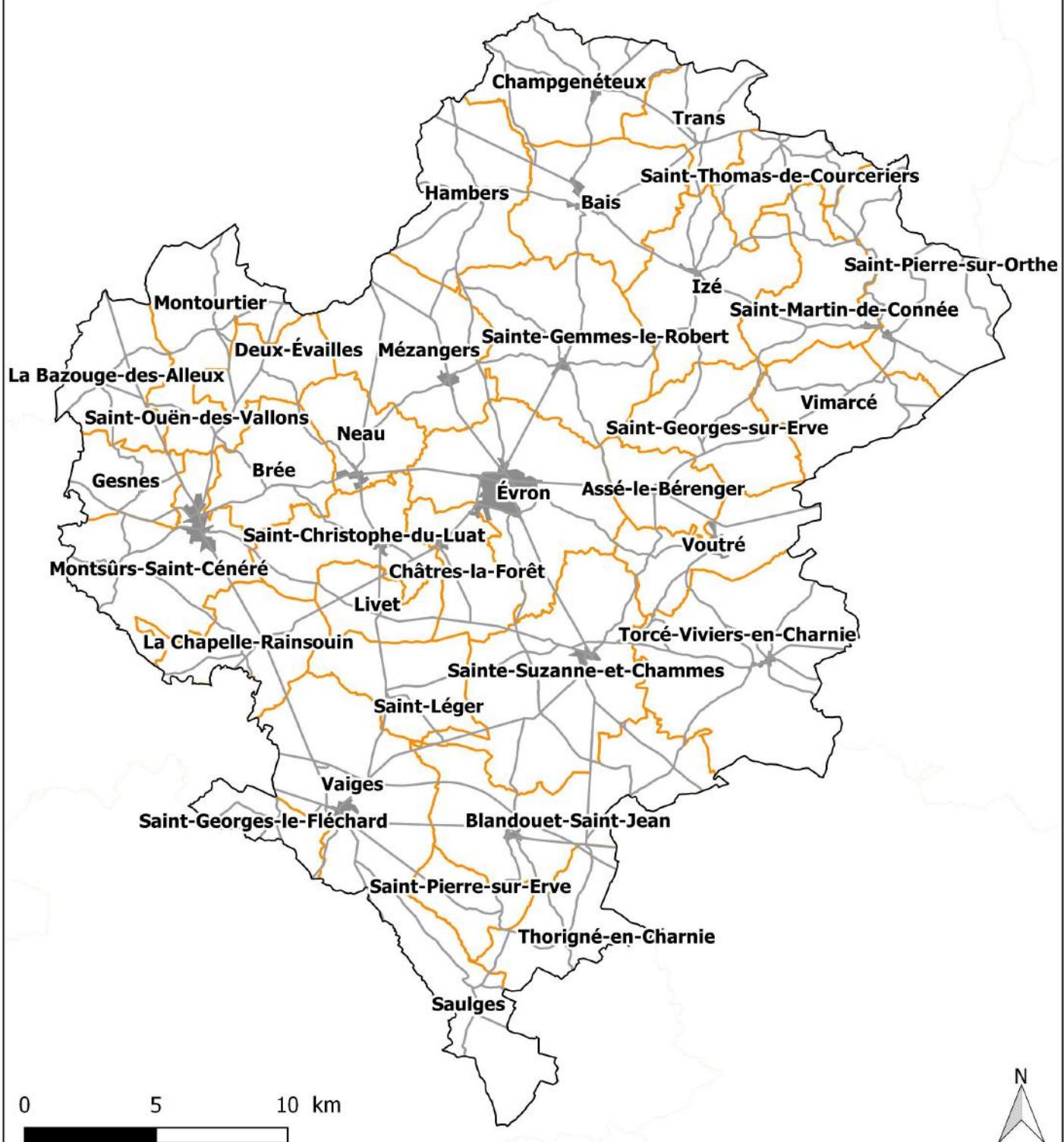
## **L'essentiel**

Région des Pays de la Loire | Département de la Mayenne | Communauté de communes des Coëvrons



# Géographie administrative du territoire

## Les communes



- █ Communes
- Communauté de communes
- Zones urbaines
- Routes principales



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018  
Sources : © BD Topo - 2014 ; © BD Routes - 2012 ; Corine Land Cover - 2012

# Géographie administrative du territoire

## La communauté de communes des Coëvrons

D'une superficie de 789 km<sup>2</sup>, la communauté de communes des Coëvrons regroupait 36 communes en 2018. Suite à la fusion de plusieurs communes en 2019, le territoire compte désormais 32 communes.

La ville centre du territoire est Évron qui héberge 7280 habitants soit 26% du nombre total d'habitants vivants sur la communauté de communes.

La communauté de communes des Coëvrons compte 27 713 habitants (source : INSEE 2015), soit 35 habitants / km<sup>2</sup> en moyenne.

## L'essentiel

789 km<sup>2</sup> | 32 communes en 2019 | 27 713 habitants | 35 habitants / km<sup>2</sup>

### Superficie, population et densité par communes

(Source : INSEE 2015)

Classement par ordre d'importance :

1

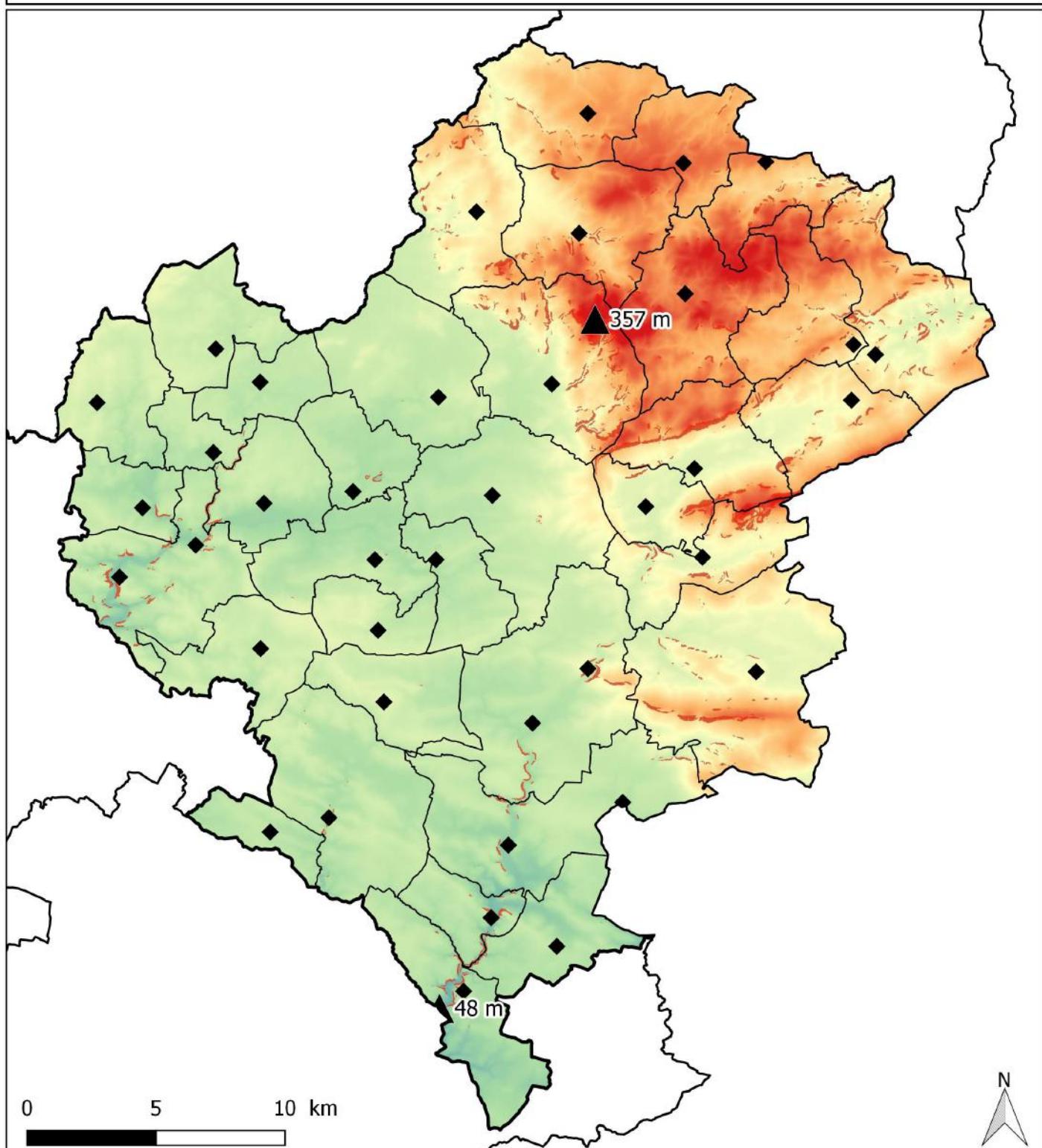
2

3

Commune	Superficie (ha)	Habitants	Densité (habitants/km <sup>2</sup> )
Assé-le-Bérenger	1192	435	36,5
Bais	2636	1250	47,4
Blandouet-Saint Jean	3651	626	17,1
Brée	1659	535	32,2
Champgenêteux	2523	526	20,8
Châtres-la-Forêt	1378	787	57,1
Deux-Évailles	1195	198	16,6
Évron	3595	7280	202,5
Gesnes	1119	230	20,6
Hambers	2612	617	23,6
Izé	2846	473	16,6
La Bazouge-des-Alleux	1815	534	29,4
La Chapelle-Rainsouin	1824	417	22,9
Livet	1129	147	13
Mézangers	2956	688	23,3
Montourtier	1925	368	19,1
Montsûrs-Saint-Céneré	2992	2561	85,6
Neau	1280	761	59,5
Saint-Christophe-du-Luat	1932	779	40,3
Saint-Georges-le-Fléchard	844	416	49,3
Saint-Georges-sur-Erve	2049	379	18,5
Saint-Léger	1716	309	18
Saint-Martin-de-Connée	1945	415	21,3
Saint-Ouen-des-Vallons	749	187	25
Saint-Pierre-sur-Erve	969	141	14,6
Saint-Pierre-sur-Orthe	3175	459	14,5
Saint-Thomas-de-Courceriers	1304	192	14,7
Sainte-Gemmes-le-Robert	3577	876	24,5
Sainte-Suzanne-et-Chammes	4390	1323	30,1
Saulges	2191	312	14,2
Thorigné-en-Charnie	1734	193	11,1
Torcé-Viviers-en-Charnie	4893	763	15,6
Trans	1558	230	14,8
Vaiges	3619	1152	31,8
Vimarcé	2082	241	11,6
Voutré	1861	913	49,1
<b>CC des Coëvrons</b>	<b>78915</b>	<b>27713</b>	<b>35,1</b>

# Géographie physique du territoire

## Le relief et les zones de pente



Altitude (en mètres)

19 - 80
81 - 160
161 - 240
241 - 320
321 - 416
Zones de pentes > 20%

Limites

- Communes
- Communautés de communes
- Centres bourgs
- Valeurs extrêmes



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018  
Source : BD Alti - 2011

## Le relief intercommunal

L'altitude varie de 48 mètres, sur l'Erve à Saulges, à 357 mètres, sur le Mont Rochard à Sainte-Gemmes-le-Robert.

Le nord-est de la communauté de communes présente un relief très marqué qui a donné son nom au territoire. À l'inverse, le sud et l'ouest du territoire sont beaucoup moins vallonnés et on y retrouve les altitudes les plus basses marquées par les vallées de l'Erve et de la Jouanne.

Les altitudes de la communauté de communes des Coëvrons varient ainsi :

- < 100 mètres : 15 109 ha (19 % du territoire)
- 100 – 200 mètres : 46 841 ha (59 % du territoire)
- > 200 mètres : 16 965 ha (22 % du territoire)

Concernant les zones de pentes, la communauté de communes des Coëvrons possède 1586 hectares de zones en pentes supérieures à 20 %. Cela représente 2 % de la surface de la communauté de communes. Ces fortes pentes sont présentes le long des cours d'eau et également sur les reliefs au nord-est du territoire.

## L'essentiel

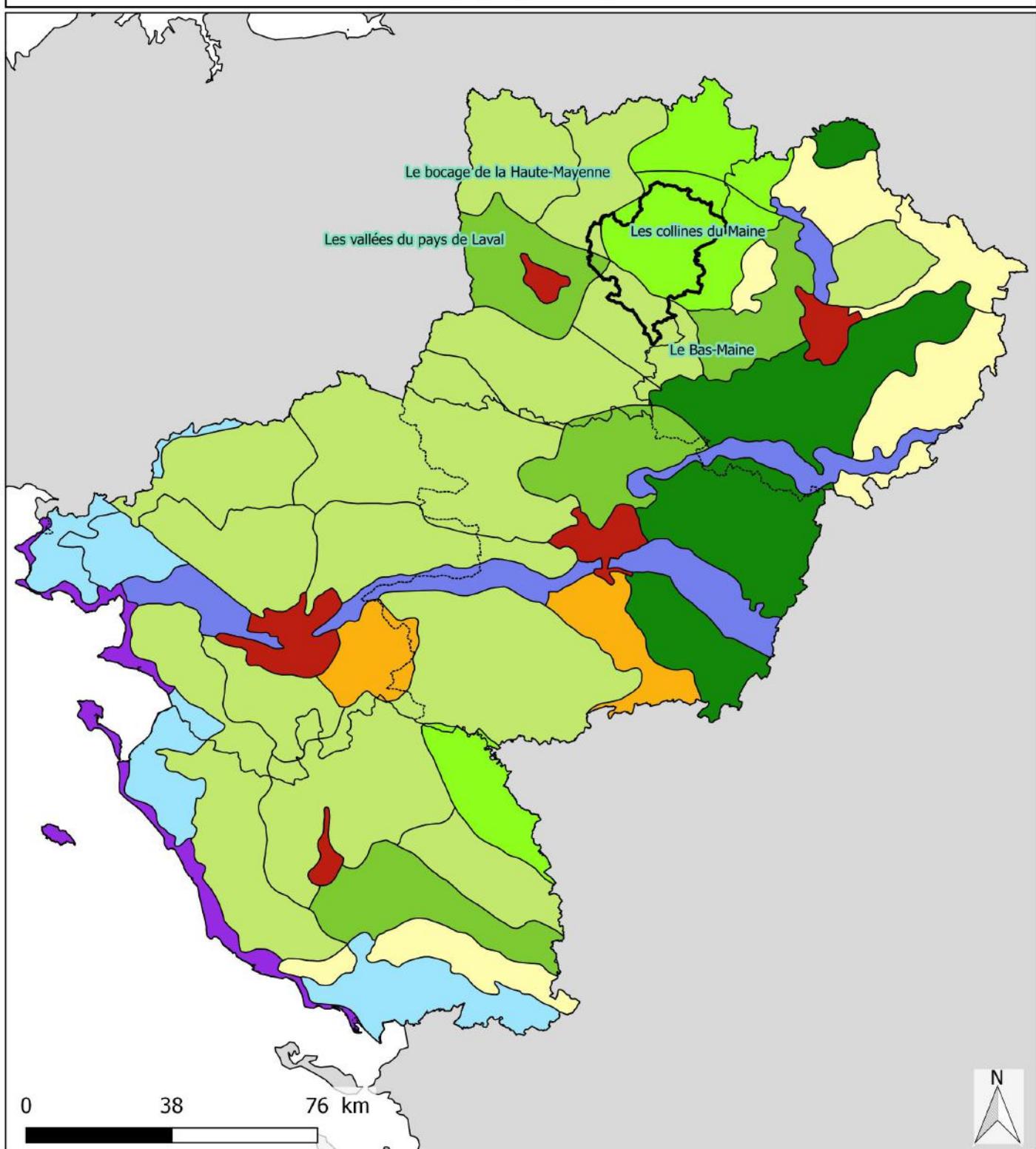
Point le plus bas 48 m, Saulges. | Point culminant 357 m, Mont Rochard à Sainte-Gemmes-le-Robert | 2 % du territoire en zone de pentes > 20 %.

*Les zones de pentes sont mises en évidence car elles sont souvent composées de milieux secs favorables à la biodiversité et où la gestion mécanique est souvent absente.*



# Géographie physique du territoire

## Les unités paysagères ligériennes



### Familles d'unités paysagères des Pays de la Loire

- |  |  |
|--|--|
| [Green square] Paysages d'alternances entre forêts et cultures | [Blue square] Paysages ligériens et de grandes vallées |
| [Yellow square] Paysages de campagne ouverte                   | [Purple square] Paysages littoraux urbains             |
| [Light blue square] Paysages de marais                         | [Green square] Paysages montueux                       |
| [Light green square] Paysages de plateaux bocagers mixtes      | [Dark red square] Paysages urbains                     |
| [Dark green square] Paysages de vallons bocagers               | [Orange square] Paysages viticoles                     |

[White square] Communauté de communes [Dashed line square] Limites départementales



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018  
Source : © BD Topo - 2010 ; DREAL Pays de la Loire - 2015

# Géographie physique du territoire

## Les unités paysagères ligériennes

Le paysage de la région des Pays de la Loire est décomposé en 50 unités paysagères nommées localement et classées en 10 familles principales.

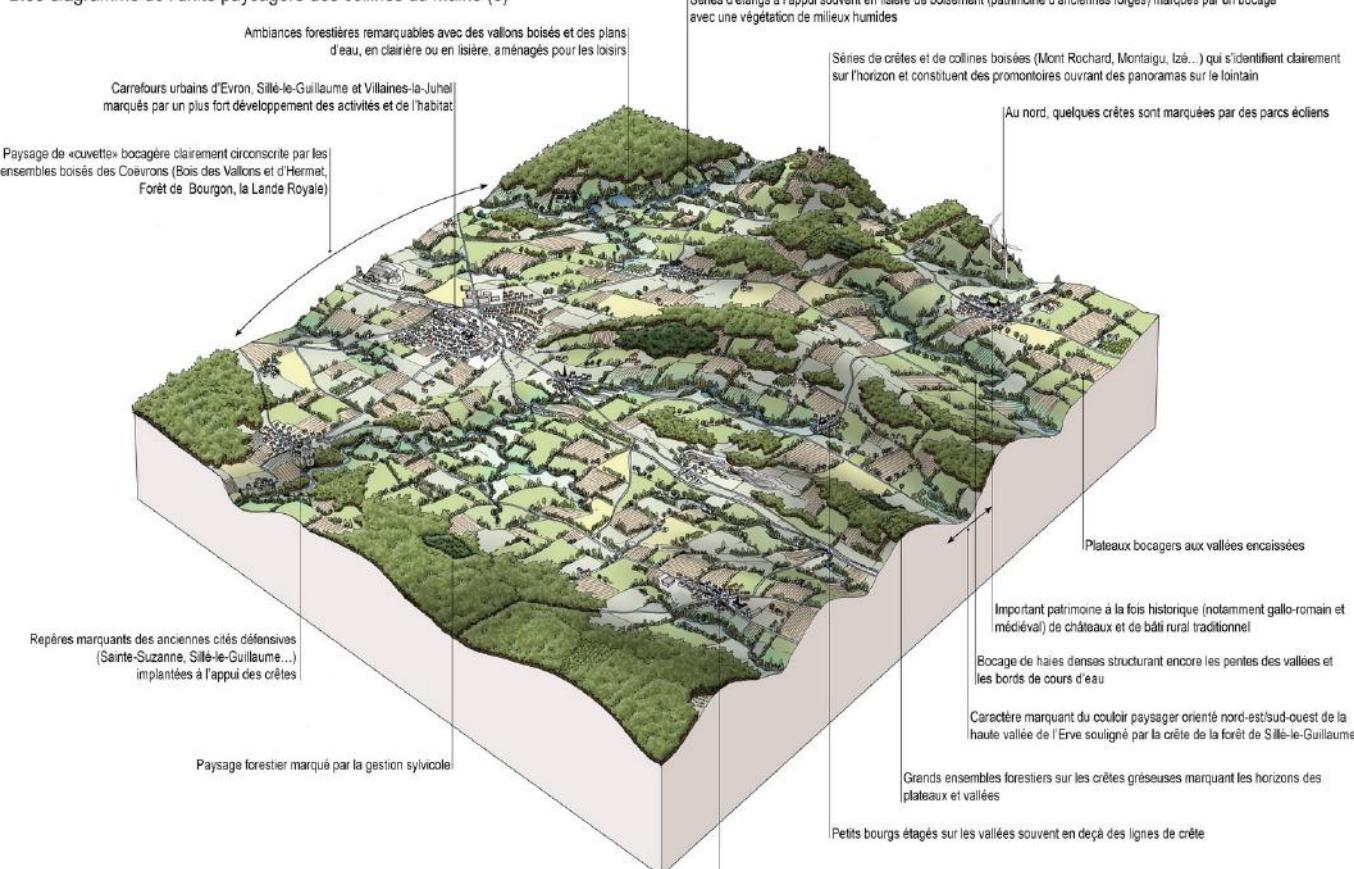
La communauté de communes des Coëvrons s'étend sur 4 unités paysagères de 3 familles différentes :

- Famille des paysages montueux :
  - **Les collines du Maine** (75 % du territoire) : **relief charpenté** avec un **bocage** de **haies denses** qui structure les **pentes des vallées** et les **bords de cours d'eau**.
- Famille des paysages de plateaux bocagers mixtes
  - **Le Bas-Maine** (18 % du territoire) : ouverture sur les **plateaux céréaliers** et une **trame bocagère** encore structurante. Alternance des **cultures** et des **prairies**.
- Famille des paysages de vallons bocagers :
  - **Le bocage de la Haute-Mayenne** (4 % du territoire)
  - **Les vallées du pays de Laval** (3 % du territoire).

## L'essentiel

4 unités paysagères | Collines du Maine (75%) | Bas-Maine (18%)

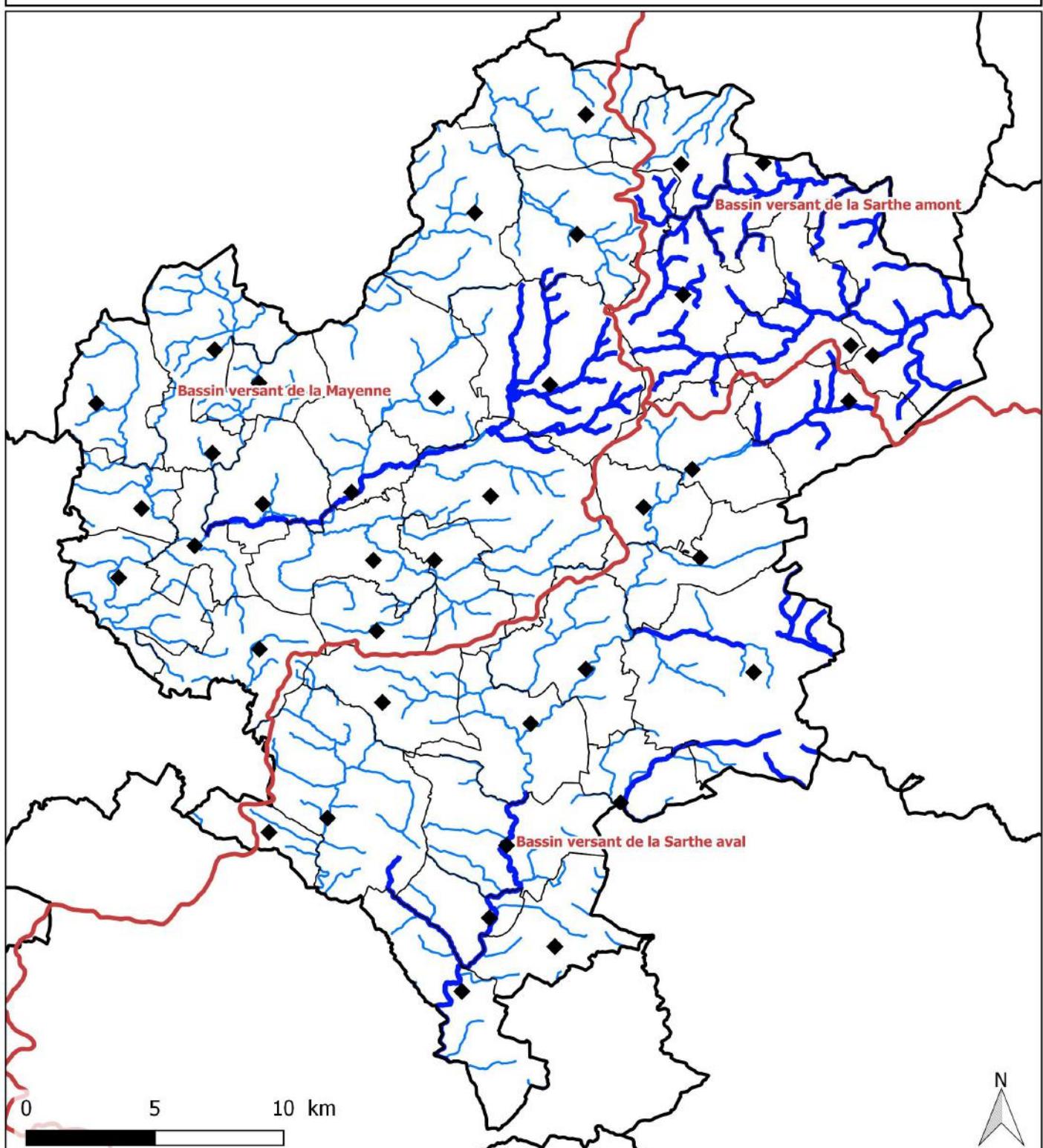
Bloc-diagramme de l'unité paysagère des collines du Maine (8)



(art. 1, Convention européenne du paysage)

*Un paysage est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.*

## Les cours d'eau



- Cours d'eau
- Cours d'eau patrimoniaux
- Bassins versants

### Limites

- Communes
- Communauté de Communes
- ◆ Centres bourgs



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018  
Source : © SDAGE Loire Bretagne - 2009

## Les cours d'eau

737 kilomètres linéaires de cours d'eau circulent sur le territoire de la communauté de communes des Coëvrons, répartis sur trois bassins versants :

- Le bassin versant de la Mayenne (46,4 % du territoire)
- Le bassin versant de la Sarthe aval (38,7 % du territoire)
- Le bassin versant de la Sarthe amont (14,9 % du territoire)

6 cours d'eau patrimoniaux identifiés « réservoirs biologiques » dans le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire Bretagne parce qu'ils abritent des populations d'espèces patrimoniales (truite fario, bouvière, vairon...) :

- La Jouanne et ses affluents (59 km)
- L'Orthe et ses affluents (50 km)
- La Vaudelle et ses affluents (48 km)
- L'Erve et ses affluents (38 km)
- Le Palais et ses affluents (12 km)
- Le Treulon et ses affluents (8 km)

## L'essentiel

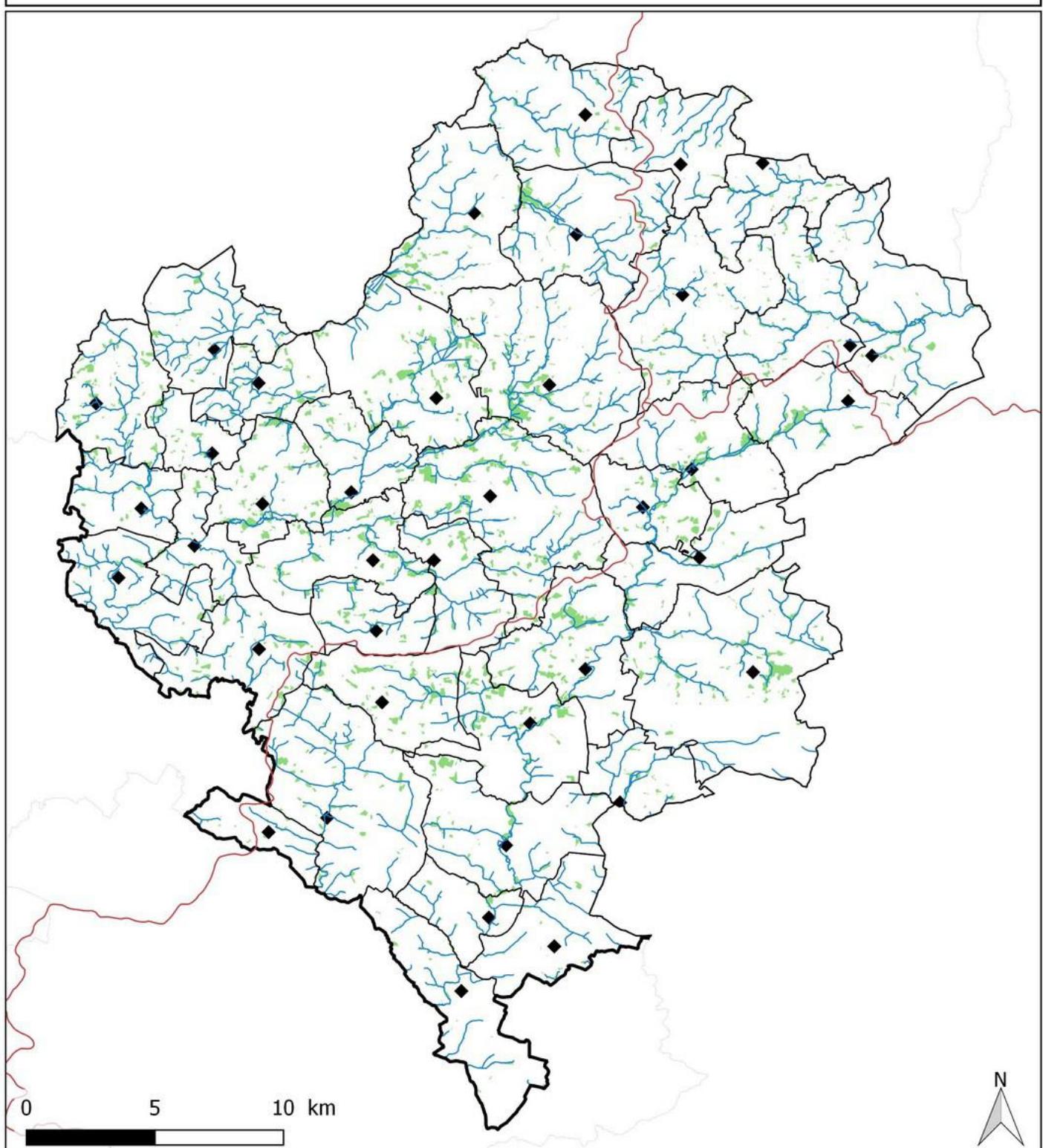
737 km de cours d'eau | Bassin versant de la Mayenne | Bassin versant de la Sarthe aval | Bassin versant de la Sarthe amont | 6 cours d'eau « Réservoirs biologiques »

## Proportion de cours d'eau et réservoirs biologiques départementaux situés sur la communauté de communes des Coëvrons (Source : SDAGE 2009)

Linéaire de cours d'eau du département de la Mayenne	5 428 km	
Linéaire de cours d'eau de la CC des Coëvrons	737 km	Soit 13,6 % des cours d'eau de la Mayenne
Linéaire de cours d'eau « Réservoirs biologiques » du département de la Mayenne	1 020 km	
Linéaire de cours d'eau « Réservoirs biologiques » de la Communauté de communes des Coëvrons	215	Soit 21,1 % des cours d'eau « Réservoirs biologiques » de la Mayenne

Réservoirs Biologiques : cours d'eau ou partie de cours d'eau ou canal qui comprend une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat d'espèces patrimoniales permettant ainsi leur dissémination dans le bassin versant. (art. I. L. 214-17 code de l'environnement)

## Les zones humides



### Limites

- |  |   |
|--|---|
| <span style="color: green;">■</span> Zones humides | <span style="color: black;">□</span> Communes               |
| <span style="color: blue;">—</span> Cours d'eau    | <span style="color: red;">—</span> Limites bassins versants |



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018  
Sources : © DREAL 2011

## Les zones humides

Sur le territoire de la communauté de communes des Coëvrons, 4329 ha de zones humides ont été prélocalisées soit 5,49 % du territoire. La commune nouvelle de Sainte-Suzanne-et-Chammes est celle qui en possède le plus en quantité (371 ha) et la commune d'Évron est celle qui en possède la plus forte densité (9,62 %).

Les zones humides abritent une grande diversité d'espèces animales et végétales. Elles sont menacées par le drainage et l'abandon de la gestion qui entraîne la fermeture du milieu.

## L'essentiel

4329 ha de zones humides | 5,49 % du territoire intercommunal

### Les zones humides par commune, surface et proportion du territoire (Source : DREAL 2009)

Classement par ordre d'importance :

1 2 3

Commune	Zone humide (ha)	% de la superficie du territoire
Assé-le-Bérenger	95	8,01
Bais	146	5,55
Blandouet-Saint Jean	154	4,21
Brée	146	8,81
Champgenêteux	102	4,05
Châtres-la-Forêt	88	6,38
Deux-Évailles	93	7,79
Évron	346	9,62
Gesnes	50	4,45
Hambres	161	6,18
Izé	112	3,92
La Bazouge-des-Alleux	132	7,25
La Chapelle-Rainsouin	102	5,58
Livet	72	6,36
Mézangers	239	8,1
Montourtier	74	3,85
Montsûrs-Saint-Céneré	108	3,6
Neau	83	6,51

Commune	Zone humide (ha)	% de la superficie du territoire
Saint-Christophe-du-Luat	167	8,66
Saint-Georges-le-Fléchard	25	2,98
Saint-Georges-sur-Erve	128	6,24
Saint-Léger	134	7,82
Saint-Martin-de-Connée	98	5,02
Saint-Ouen-des-Vallons	44	5,92
Saint-Pierre-sur-Erve	28	2,92
Saint-Pierre-sur-Orthe	106	3,35
Saint-Thomas-de-Courceriers	62	4,73
Sainte-Gemmes-le-Robert	226	6,31
Sainte-Suzanne-et-Chammes	371	8,46
Saulges	34	1,57
Thorigné-en-Charnie	18	1,06
Torcé-Viviers-en-Charnie	201	4,11
Trans	68	4,37
Vaiges	125	3,44
Vimarcé	99	4,74
Voutré	90	4,86
<b>CC des Coëvrons</b>	<b>4329</b>	<b>5,49</b>

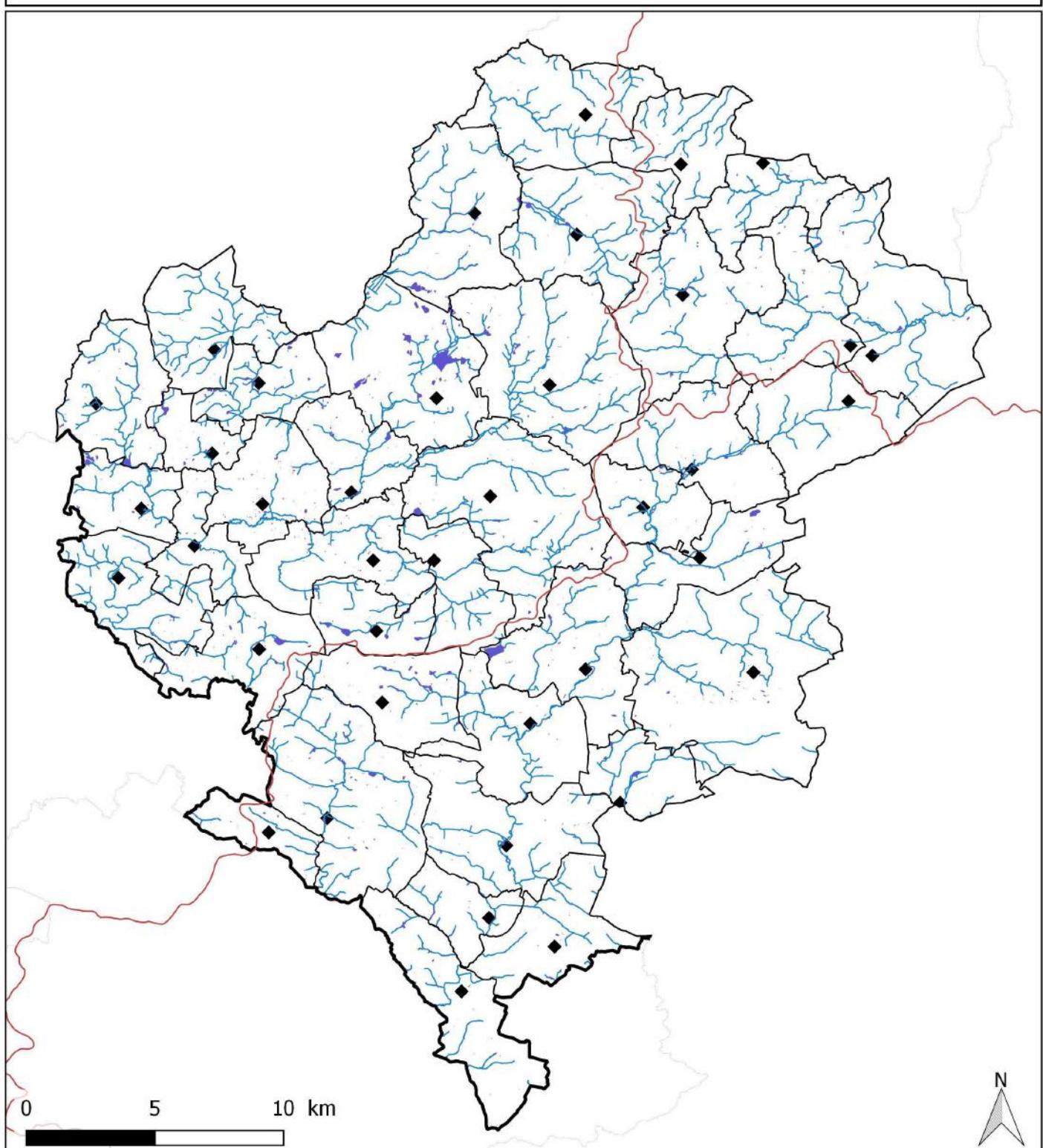
### Réglementation sur les zones humides (Art. L211-1 du Code de l'environnement)

Les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année».

Les zones humides sont protégées par le Code de l'environnement qui instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les réalisations d'installations, ouvrages, travaux ou activités qui peuvent avoir un effet sur la ressource en eau ou les écosystèmes aquatiques sont soumises à autorisation ou déclaration administrative.

# Milieux naturels

## Les étangs



### Limites

- |  |  |
|--|--|
| <span style="color: blue;">■</span> Étangs           | <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">□</span> Communes |
| <span style="color: lightblue;">—</span> Cours d'eau | <span style="color: red;">—</span> Limites bassins versants            |



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018  
Sources : © DREAL 2011

# Milieux naturels

## Les étangs

Un étang est défini comme un « plan d'eau d'origine naturelle ou artificielle, de faible profondeur sans stratification thermique stable. Il est alimenté essentiellement par son bassin pluvial, et est généralement caractérisé par une forte productivité végétale et animale. » (*Agence Française pour la Biodiversité*). Les étangs sont souvent constitués de plusieurs habitats aquatiques (herbiers aquatiques, roselières...) et terrestres (berges végétalisées...) très favorables à la biodiversité (oiseaux, invertébrés, plantes aquatiques...).

La communauté de communes des Coëvrons possède 1731 étangs, recouvrant ainsi 558,6 hectares ce qui représente 0,708 % de la surface de la communauté de communes. C'est le territoire avec la plus grande surface d'étangs sur le département.

La commune de Sainte-Gemmes-le-Robert possède le plus d'étangs (84). La commune de Mézangers présente la plus grande surface en eau du fait de la présence de l'étang du Gué de Selle.

## L'essentiel

1731 étangs | 558,6 hectares | Plus grande surface d'étangs du département

### Nombre et superficie des étangs (Source : DREAL 2009)

Classement par ordre d'importance :



Commune	Nombre	Superficie en ha	% de la superficie du territoire
Assé-le-Bérenger	19	3,3	0,276
Bais	52	14,9	0,564
Blandouet-Saint Jean	74	16,0	0,437
Brée	68	9,2	0,557
Champgenéteux	44	6,9	0,272
Châtres-la-Forêt	19	1,9	0,140
Deux-Évailles	33	22,4	1,876
Évron	68	16,3	0,452
Gesnes	37	14,1	1,261
Hambers	76	33,0	1,265
Izé	70	17,3	0,607
La Bazouge-des-Alleux	60	20,0	1,101
La Chapelle-Rainsouin	60	21,4	1,171
Livet	31	22,6	2,004
Mézangers	64	93,8	3,175
Montourtier	44	6,9	0,357
Montsûrs-Saint-Céneré	72	9,3	0,312
Neau	42	14,1	1,103

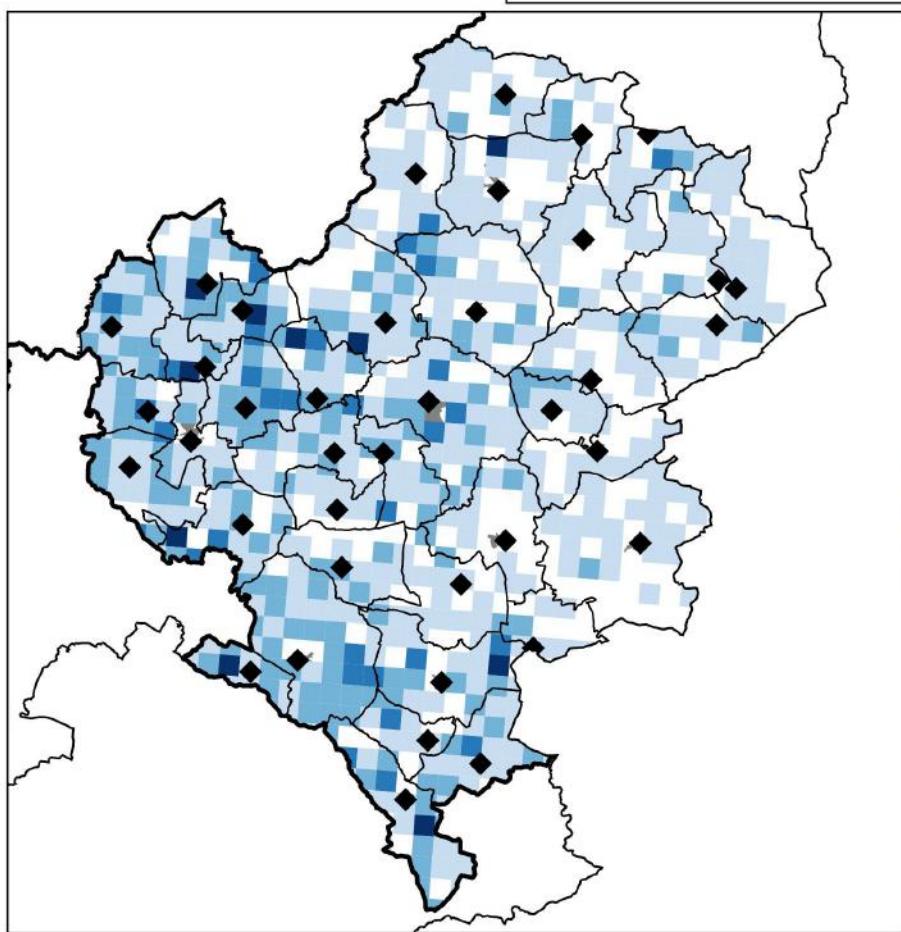
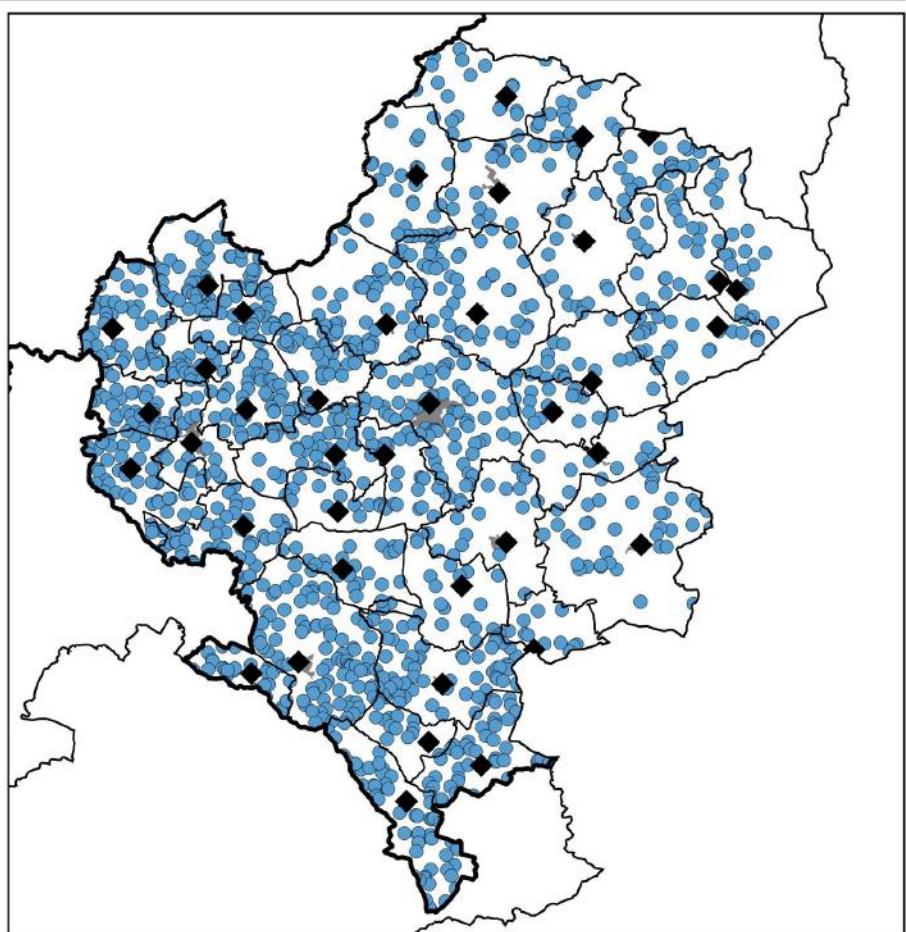
Commune	Nombre	Superficie en ha	% de la superficie du territoire
Saint-Christophe-du-Luat	67	9,3	0,483
Saint-Georges-le-Fléchard	23	2,8	0,333
Saint-Georges-sur-Erve	37	6,9	0,339
Saint-Léger	42	22,4	1,307
Saint-Martin-de-Connée	46	9,1	0,469
Saint-Ouen-des-Vallons	26	12,2	1,631
Saint-Pierre-sur-Erve	12	2,6	0,271
Saint-Pierre-sur-Orthe	43	13,2	0,416
Saint-Thomas-de-Courceriers	30	5,7	0,434
Sainte-Gemmes-le-Robert	84	25,9	0,724
Sainte-Suzanne-et-Chammes	71	37,3	0,849
Saulges	49	9,2	0,419
Thorigné-en-Charnie	26	3,8	0,220
Torcé-Viviers-en-Charnie	75	9,6	0,197
Trans	31	4,1	0,262
Vaiges	83	23,5	0,650
Vimarcé	17	1,8	0,085
Voutré	36	15,8	0,847
<b>CC des Coëvrons</b>	<b>1731</b>	<b>558,6</b>	<b>0,708</b>

## Règlementation sur les plans d'eau

Pour être en règle, un plan d'eau doit être déclaré auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Mayenne. Pour statuer sur la procédure administrative applicable à la régularisation d'un ouvrage existant, les critères déterminants sont : la date de création de l'ouvrage, sa connexion avec le réseau hydrographique et la réglementation applicable à sa création. Plus d'informations auprès de la DDT de la Mayenne.

# Milieux naturels

## Les mares



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018 ; Source : © FRC des Pays de la Loire - 2009

## Les mares

La communauté de communes des Coëvrons possède 1261 mares soit en moyenne 1,6 mares au kilomètre carré ce qui est en dessous de la densité moyenne du département de la Mayenne qui est de 1,7 mares au kilomètre carré.

C'est la commune de Vaiges qui en possède le plus en nombre (87) et c'est Gesnes qui en possède le plus en densité (3 mares / km<sup>2</sup>). A l'inverse, la commune de Voutré est la commune ayant le moins de mares (12).

À l'échelle intercommunale, les mares sont inégalement réparties sur le territoire des Coëvrons. Le nord-est, où le relief est très marqué, est beaucoup moins riche en mares que sur le reste du territoire.

## L'essentiel

1261 mares | 1,6 mares / km<sup>2</sup> sur les Coevrons | 1,7 mares / km<sup>2</sup> en Mayenne

### Les mares par commune, nombre et densité au km<sup>2</sup>.

Classement par ordre d'importance :

1 2 3

Commune	Nombre de mares	Densité / km <sup>2</sup>
Assé-le-Bérenger	16	1,3
Bais	28	1,1
Blandouet-Saint Jean	72	2,0
Brée	48	2,9
Champgenêteux	21	0,8
Châtres-la-Forêt	24	1,7
Deux-Évailles	33	2,8
Évron	75	2,1
Gesnes	34	3,0
Hambers	25	1,0
Izé	20	0,7
La Bazouge-des-Alleux	43	2,4
La Chapelle-Rainsouin	49	2,7
Livet	13	1,2
Mézangers	51	1,7
Montourtier	50	2,6
Montsûrs-Saint-Céneré	60	2,0
Neau	30	2,3

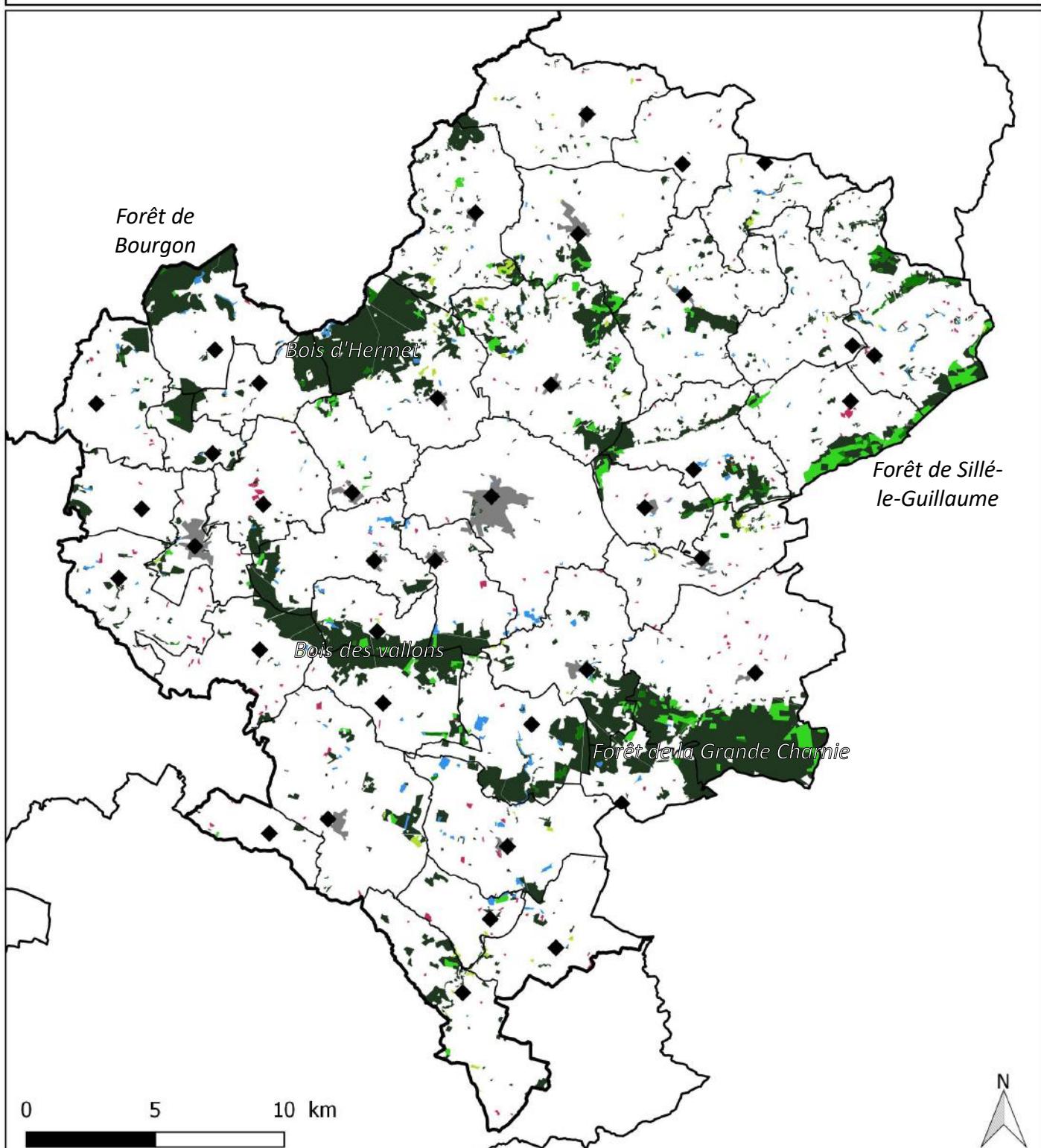
Commune	Nombre de mares	Densité / km <sup>2</sup>
Saint-Christophe-du-Luat	43	2,2
Saint-Georges-le-Fléchard	23	2,7
Saint-Georges-sur-Erve	20	1,0
Saint-Léger	23	1,3
Saint-Martin-de-Connée	22	1,1
Saint-Ouen-des-Vallons	20	2,7
Saint-Pierre-sur-Erve	14	1,4
Saint-Pierre-sur-Orthe	23	0,7
Saint-Thomas-de-Courceriers	19	1,5
Sainte-Gemmes-le-Robert	48	1,3
Sainte-Suzanne-et-Chammes	37	0,8
Saulges	55	2,5
Thorigné-en-Charnie	42	2,4
Torcé-Viviers-en-Charnie	42	0,9
Trans	15	1,0
Vaiges	87	2,4
Vimarcé	24	1,2
Voutré	12	0,6
<b>CC des Coëvrons</b>	<b>1261</b>	<b>1,6</b>

### Réglementation sur les mares (Art. L211-1 du Code de l'environnement)

Les mares sont définies comme une étendue d'eau superficielle de petite taille et de faible profondeur, permanente ou saisonnière.

D'après la loi sur l'eau et le code de l'environnement, le comblement d'une mare est soumis soit à autorisation, soit à déclaration préalable. C'est le préfet par l'intermédiaire des services de l'Etat qui donne son accord pour cette action.

## Les boisements



### Types de boisements

- Forêt fermée de feuillus
- Forêt fermée de conifères
- Forêt fermée mixte
- Forêt ouverte
- Peupleraie
- Verger

### Limites

- Communes
- Communauté de communes
- Zones urbaines
- Centres bourgs



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018  
Source : BD Topo - 2010

## Les boisements

La communauté de communes des Coëvrons possède 11 595 hectares de surfaces boisées ce qui représente 14,7 % de la surface de la communauté de communes. C'est le territoire le plus boisé du département avec un quart de la surface boisée de la Mayenne. La forêt fermée de feuillus est le type de boisement le plus fréquent sur le territoire et concerne 9594 hectares.

Les boisements sont bien distribués sur le territoire. On retrouve l'extrême de la forêt de Bourgon et le bois d'Hermet à l'ouest, la bordure de la forêt de Sillé-le-Guillaume à l'est et le Bois des Vallons et la forêt de la Grande Charnie au sud.

La présence de nombreux boisements et leur répartition sur le territoire lui confère un rôle très important pour les déplacements de la faune liée aux milieux boisés.

## L'essentiel

11 595 ha de boisements | 14,7 % du territoire | 25 % de la surface boisée du département | Rôle important dans le déplacement des animaux

## Les différents types de boisements, leur surface et leur emprise sur le territoire intercommunal et départemental (Source : BD TOPO 2010)

Classement par ordre d'importance :



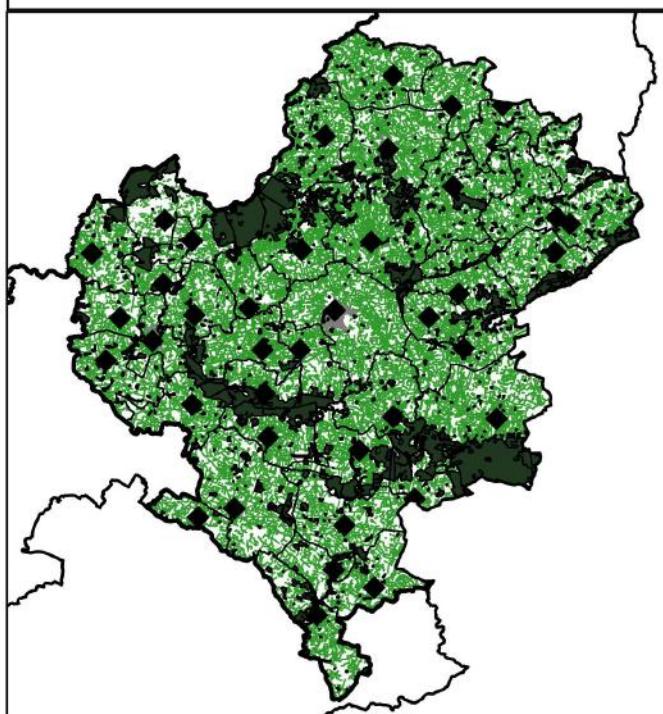
Type de boisement	Surface (en ha)	% du territoire intercommunal	Surface en Mayenne (en ha)
Forêt fermée de conifères	878	1,11	4509
Forêt fermée de feuillus	9594	12,16	35306
Forêt fermée mixte	365	0,46	1796
Forêt ouverte	158	0,20	643
Peupleraie	375	0,47	1687
Verger	224	0,28	2031
<b>Total</b>	<b>11595</b>	<b>14,69</b>	<b>45972</b>

*Les boisements sont des milieux qui accueillent une grande diversité de faune et de flore. Le type de boisement, son âge et sa gestion influencent le potentiel d'accueil pour la biodiversité. Les boisements les plus riches sont ceux ayant un grand nombre d'essences différentes et composés de vieux arbres et d'arbres morts sur pied et au sol.*

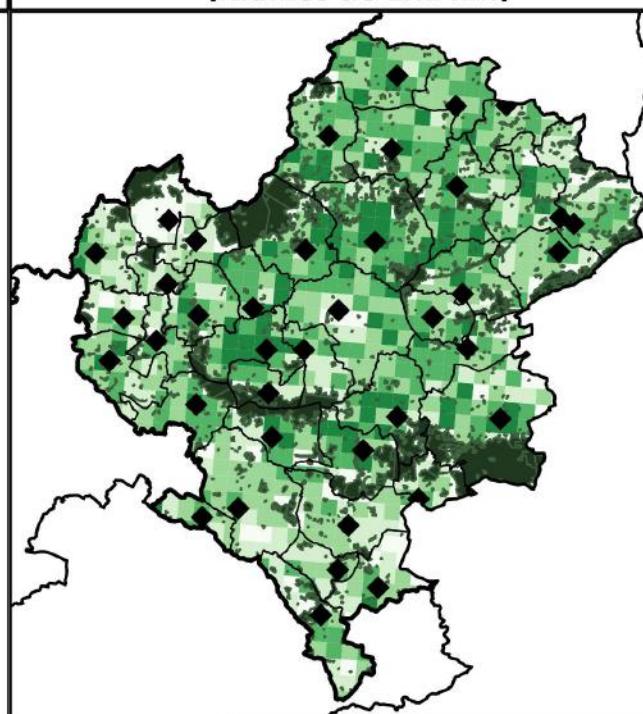
# Milieux naturels

## Les haies

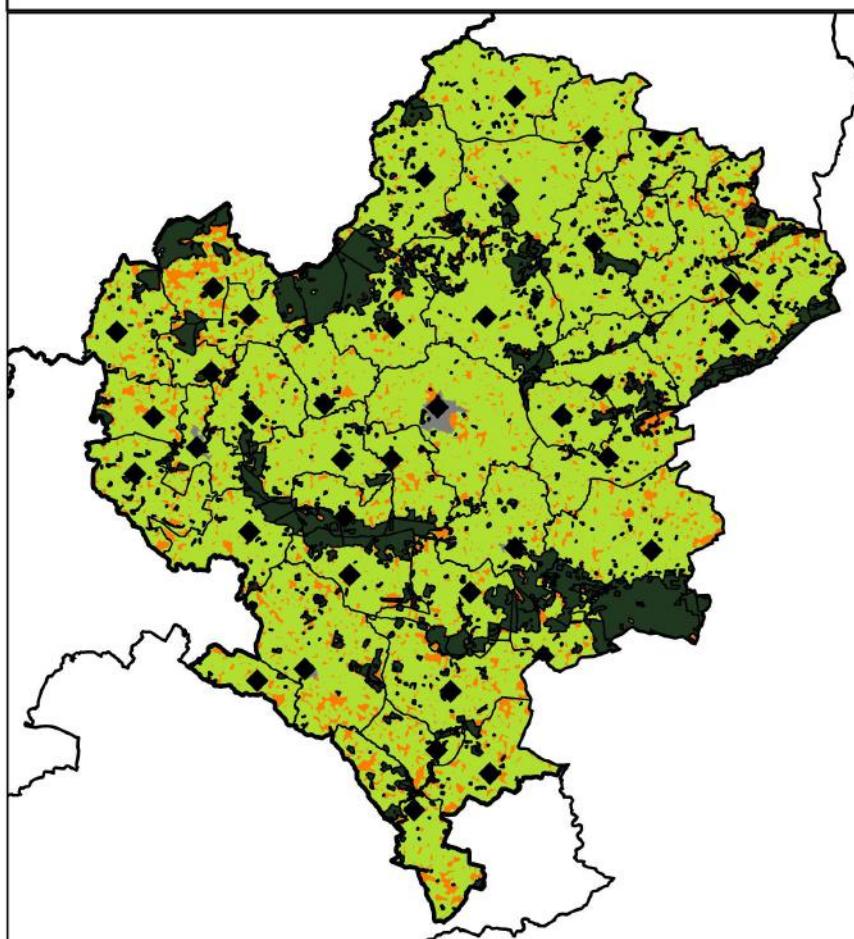
### Linéaire de haies



### Densité en mètres linéaires / hectare (mailles de 1x1 km)



### Connectivité du bocage



0 12 24 km

#### Limites

- Communes
- ◆ Centres bourgs
- Communauté de communes

Zone urbaines

Haie

#### Densité de haies (en ml/ha)

- |                               |
|-------------------------------|
| 0 - 40                        |
| 40 - 60                       |
| 60 - 80                       |
| 80 - 100                      |
| 100 - 120                     |
| > 120                         |
| Zones boisées                 |
| Connectivité des haies (100m) |
| Ouverture du bocage           |



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

0 9 18 km

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018 ; Source : FRC des Pays de la Loire - 2009

# Milieux naturels

## Les haies

La communauté de communes des Coëvrons possède 5 144 km de linéaire de haies selon l'inventaire de la Fédération Régionale des Chasseurs (FRC) de 2009. En terme de densité, la communauté de communes possède 101,3 mètres de haies par hectare de Surface Agricole Utile (SAU), ce qui est au dessus de la moyenne départementale de 78,8 ml/ha de SAU.

Les zones où le bocage est le plus dégradé sont situées sur les communes du sud et de l'ouest du territoire avec notamment Montourtier qui a la plus faible densité de haies (32,2 ml/ha).

Les haies sont les principaux éléments constituant le bocage. Plusieurs espèces d'oiseaux et d'invertébrés sont dépendantes des haies et des vieux arbres qui les composent.

## L'essentiel

5 144 km de haies | 101,3 ml / ha de SAU | Supérieur à la moyenne départementale (78,8 ml/ha de SAU)

### Les haies par commune, linéaire de haies et densité en mètres linéaires par hectare de Surface Agricole Utile (SAU) (Source : Recensement agricole 2010 (SAU) & FRC 2009)

Classement par ordre d'importance :



Commune	Linéaire de haie (mètre)	Densité de haies (ml/ha de SAU)
Assé-le-Bérenger	94 708	83,7
Bais	207 297	93,6
Blandouet-Saint Jean	230 278	98,5
Brée	132 551	128,9
Champgenéteux	214 737	77,9
Châtres-la-Forêt	95 576	84,6
Deux-Évailles	57 999	91,1
Évron	290 374	87,4
Gesnes	71 231	74,7
Hambers	212 588	113,7
Izé	248 667	101,7
La Bazouge-des-Alleux	121 257	79,6
La Chapelle-Rainsouin	146 912	116,8
Livet	69 964	98,5
Mézangers	178 504	156,6
Montourtier	50 781	32,2
Montsûrs-Saint-Céneré	234 423	102,4
Neau	121 174	183,9

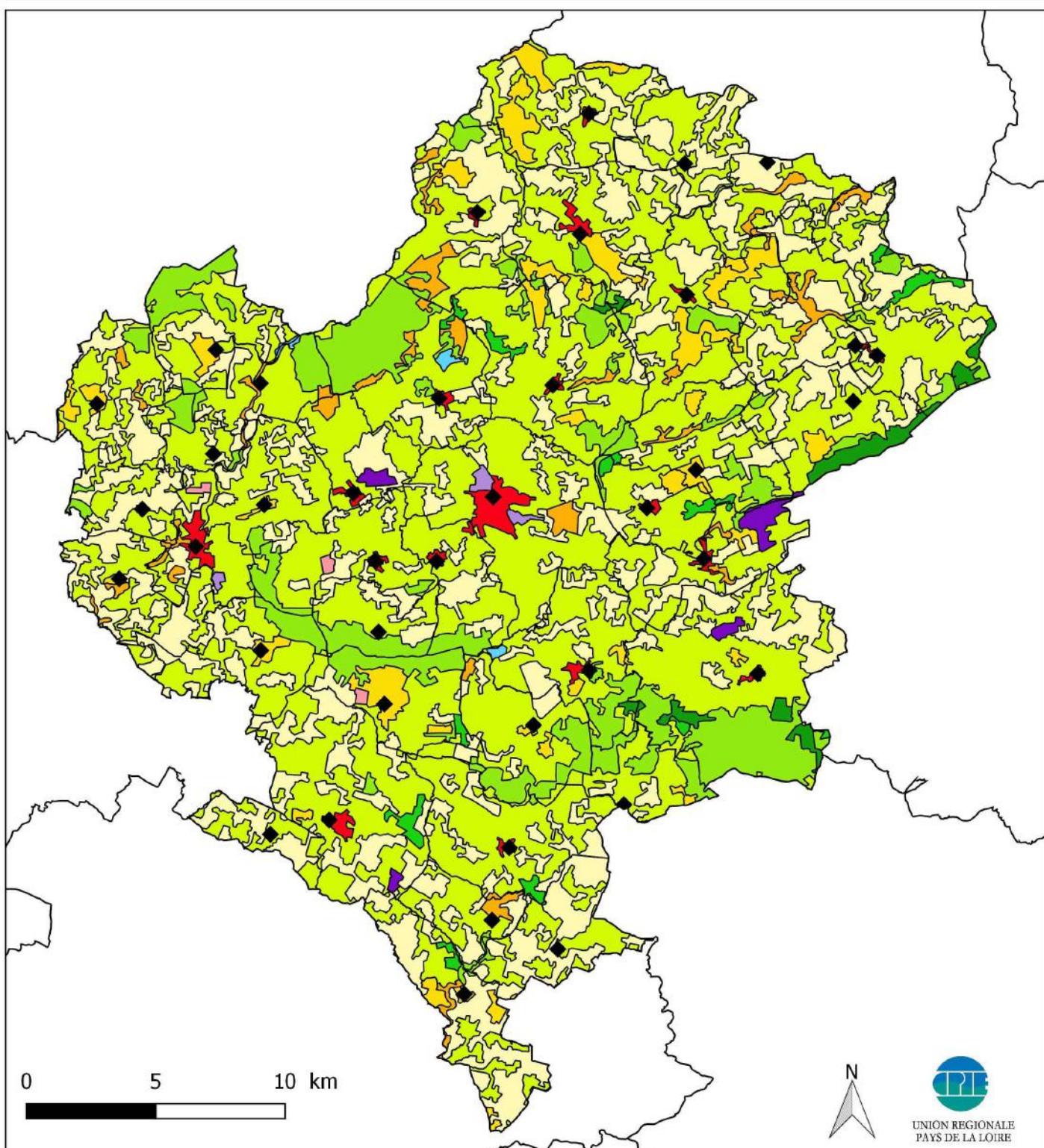
Commune	Linéaire de haie (mètre)	Densité de haies (ml/ha de SAU)
Saint-Christophe-du-Luat	173 487	151,4
Saint-Georges-le-Fléchard	66 201	108,2
Saint-Georges-sur-Erve	146 080	126,8
Saint-Léger	114 285	120,6
Saint-Martin-de-Connée	161 268	94,7
Saint-Ouen-des-Vallons	41 793	92,9
Saint-Pierre-sur-Erve	71 024	109,6
Saint-Pierre-sur-Orthe	183 666	96,8
Saint-Thomas-de-Courceriers	105 508	88,9
Sainte-Gemmes-le-Robert	311 370	195,1
Sainte-Suzanne-et-Chammes	336 820	134,6
Saulges	146 184	71,0
Thorigné-en-Charnie	112 487	89,8
Torcé-Viviers-en-Charnie	261 894	113,8
Trans	133 813	110,0
Vaiges	228 697	78,9
Vimarcé	128 528	59,5
Voutré	145 395	136,6
<b>CC des Coëvrons</b>	<b>5 144 901</b>	<b>101,3</b>

## Réglementation sur les haies

La réglementation sur les haies dépend de son statut (déclaration à la PAC, classement dans le document d'urbanisme...). Selon le statut, la gestion (entretien, coupe) doit se faire sur une période de l'année précise et l'arrachage de la haie n'est pas toujours autorisé. La Direction Départementale des Territoires (DDT) peut répondre à toutes les questions concernant la gestion des haies.

# Aménagement du territoire

## Occupation du sol Corine Land Cover



Forets de conifères	Plans d'eau	Tissu urbain discontinu
Forets de feuillus	Prairies	Equipements sportifs et de loisirs
Foret et vegetation arbustive en mutation	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	Extraction de materiaux
Forets melangees	Systèmes culturaux et parcellaires complexes	Zones industrielles et commerciales
	Terres arables hors perimètres d'irrigation	

Communes

Centres bourgs

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018  
Source : © Corine Land Cover - 2012

# Aménagement du territoire

## L'occupation du sol – Corine Land Cover – Année 2012

Sur la communauté de communes des Coëvrons, deux types d'occupation du sol dominent :

- Les prairies avec 55,6 % du territoire (43 875 ha).
- Les terres arables hors périmètres d'irrigation avec 27,3% du territoire (21 548 ha).

Ces deux types d'occupation représentent 83 % du territoire. Les forêts de feuillus représentent le troisième type d'occupation avec 9,7 % du territoire.

Les carrières d'extraction de matériaux sont très développées sur le territoire des Coëvrons et représentent 31% de la surface totale des carrières mayennaises.

### L'essentiel

2 types d'occupation du sol dominants | Prairies – 55,6 % | Terres arables hors périmètres d'irrigation – 27,3 % | Carrières liées à la production de chaux

## Occupation du sol sur la communauté de communes des Coëvrons, en hectare et en %.

Classement par ordre d'importance :



Code CORINE Land Cover	Superficie (ha)	% de la superficie du territoire
Extraction de materiaux	303	0,4
Foret et vegetation arbustive en mutation	204	0,3
Forets de conifères	701	0,9
Forets de feuillus	7693	9,7
Forets melangees	367	0,5
Plans d'eau	96	0,1
Prairies	43875	55,6
Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	968	1,2
Systèmes culturaux et parcellaires complexes	2082	2,6
Terres arables hors périmètres d'irrigation	21548	27,3
Tissu urbain discontinu	960	1,2
Zones industrielles et commerciales	116	0,1

*Le programme CORINE Land Cover piloté par l'Agence européenne pour l'environnement permet de cartographier l'occupation du territoire des 39 Etats européens à partir d'une même nomenclature.*

# Aménagement du territoire

## Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) de 2017

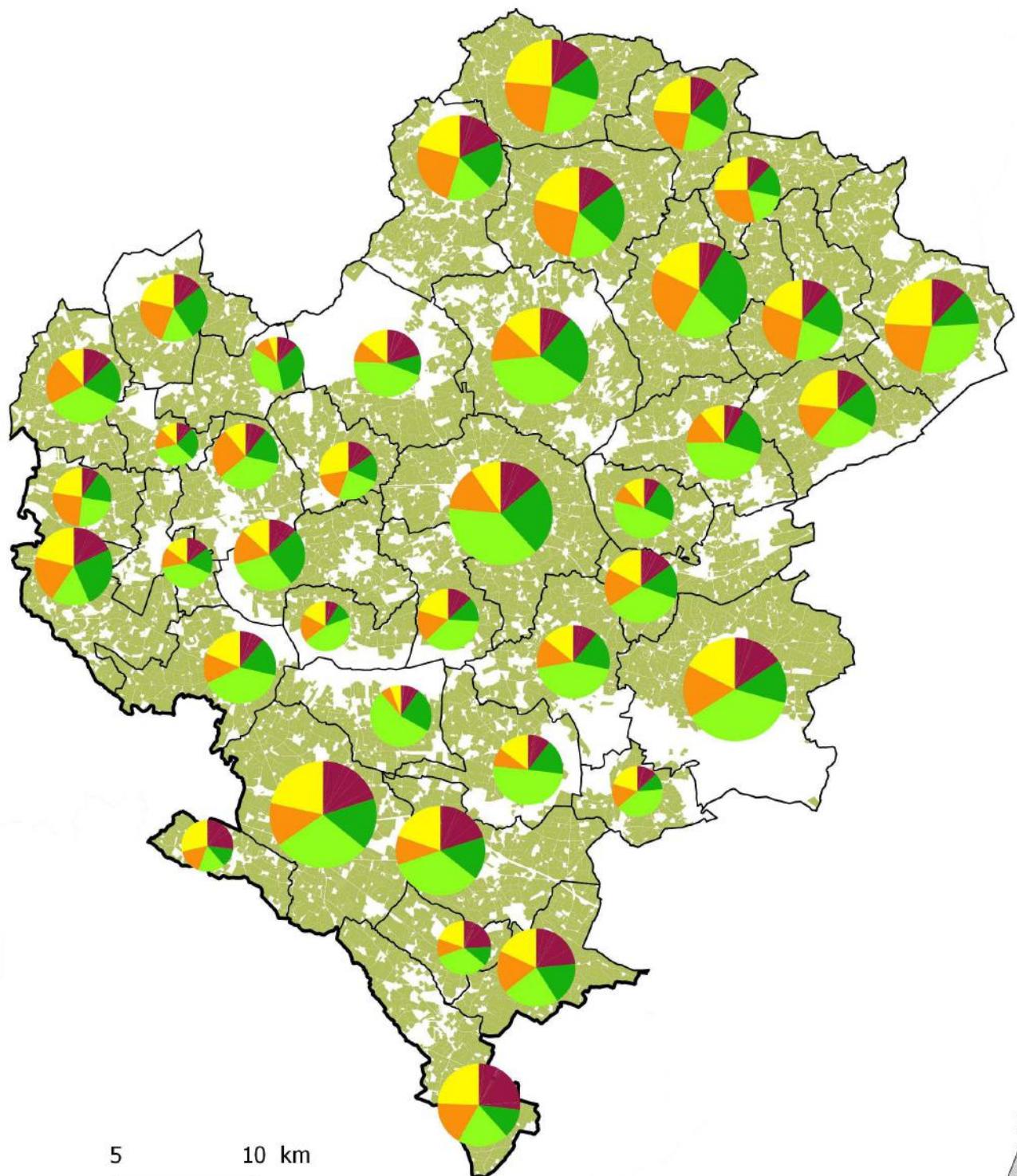


Diagramme proportionnel à la surface déclarée

- Prairies temporaires
- Prairies permanentes
- Maïs
- Blé
- Autres

Limites

- Communes
- Zones urbaines
- Registre Parcellaire Graphique 2017



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018  
Sources : © BD Topo - 2014 ; © ING - RPG 2017

# Aménagement du territoire

## Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) – Année 2017

En 2017, ce sont 53 317 hectares qui sont concernés par un usage agricole, ce qui représente 68,8 % de la surface de la communauté de communes des Coëvrons.

Les prairies permanentes sont l'usage agricole le plus représenté sur le territoire avec 30,8 % du territoire soit 16 747 hectares. Le blé est la céréale la plus cultivée sur le territoire et représente 18,1 % de la surface agricole suivie de près par le maïs qui représente 17,8 %.

De 1988 à 2000, la surface totale de prairies permanentes a été divisée par deux sur le territoire des Coëvrons. Cette surface semble s'être stabilisée et a légèrement diminué jusqu'en 2017. La surface utilisée par l'agriculture a diminué de 13% entre 1988 et 2017.

### L'essentiel

68,8 % du territoire en surface agricole | 30,8 % du territoire en prairies permanentes | Moitié moins de prairies permanentes en 2017 par rapport à 1988

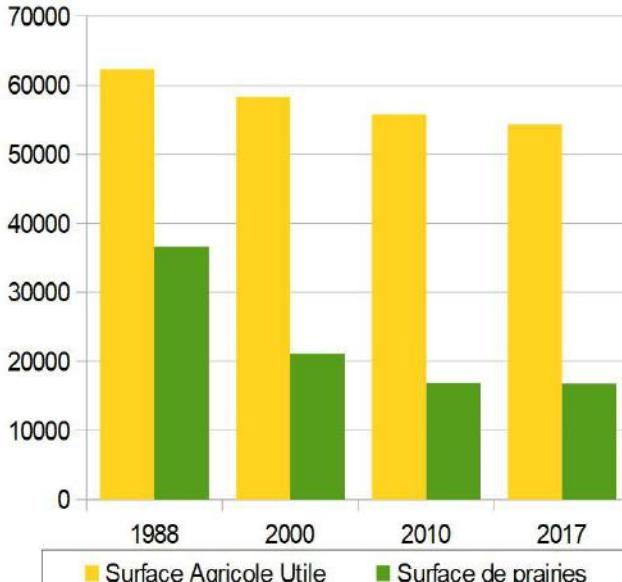
### Exploitation du sol sur la communauté de communes en hectare et en %

Classement par ordre d'importance :



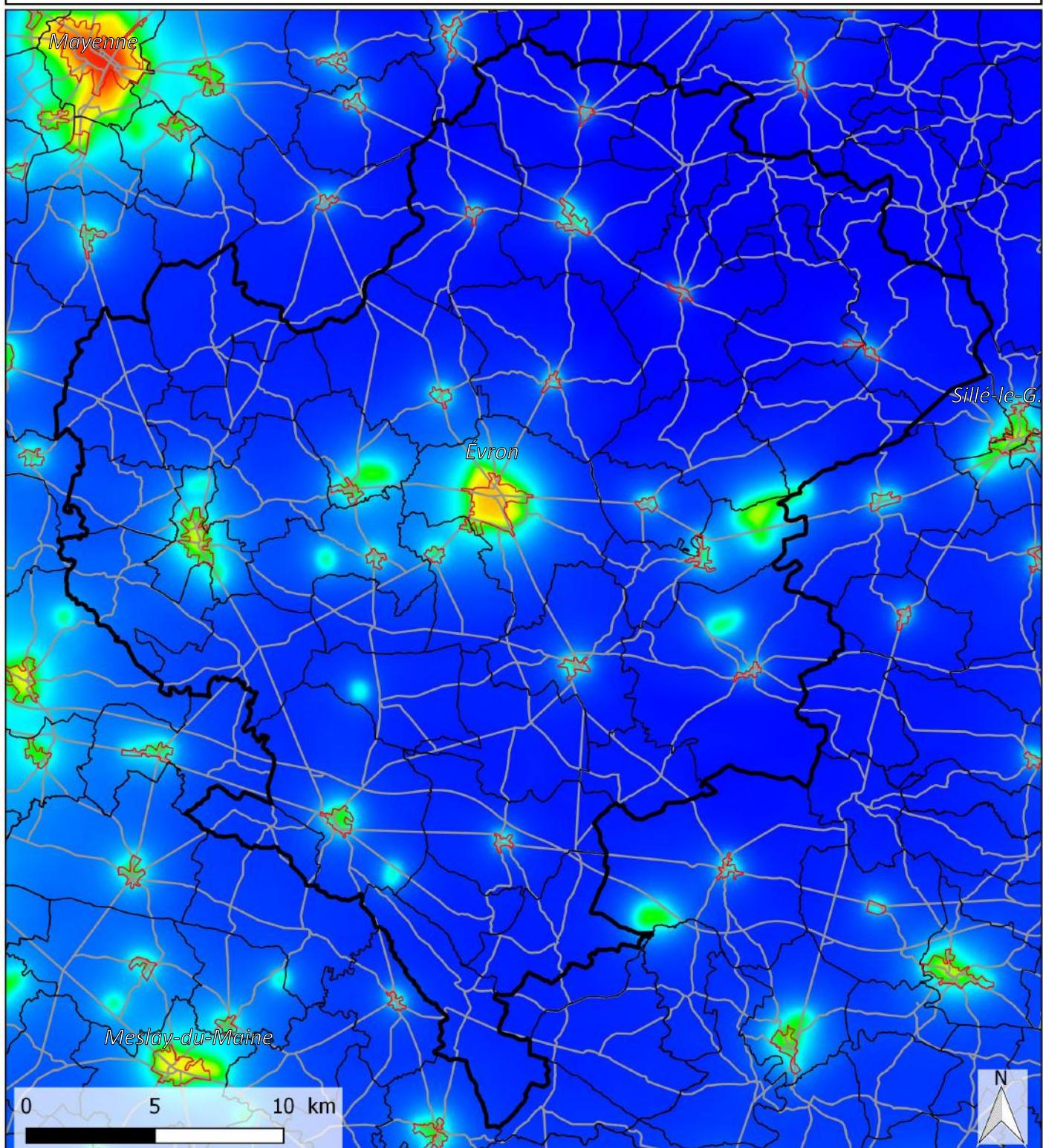
Exploitation	Surface (ha)	Proportion de la surface agricole	Pourcentage de la surface de la communauté de communes
Blé tendre	9810	18,1%	12,4%
Maïs grain et ensilage	9671	17,8%	12,3%
Prairies permanentes	16747	30,8%	21,2%
Prairies temporaires	10119	18,6%	12,8%
Autres	7970	14,7%	10,1%
<b>Total</b>	<b>54317</b>	<b>100,00 %</b>	<b>68,83 %</b>

### Évolution des surfaces de prairies permanentes et de Surface Agricole Utile (SAU) de 1988 à 2017 (en hectare)



# Aménagement du territoire

## La pollution lumineuse



- [White square] Communes
- [Black square] Communauté de communes
- [Red square] Tissu urbain
- [Grey line] Routes principales



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018  
Source : © Frédéric Tapissier , AVEX - 2018 ; BD TOPO - 2010 ; Corine Land Cover - 2012

## Les pollutions lumineuses

La pollution lumineuse est un terme récent qui désigne la présence nocturne gênante de lumière et les conséquences de l'éclairage artificiel nocturne sur la biodiversité et les écosystèmes.

Dans la communauté de communes des Coëvrons, la ville ayant les valeurs de pollution lumineuse les plus importantes est la commune d'Évron (orange). Plusieurs autres bourgs du territoire présentent des petits patchs de pollution lumineuse.

La carrière de la Kabylie à Voutré présente également une pollution lumineuse notable, de même que la carrière située au nord de Torcé-Viviers-en-Charnie et la carrière à l'est de Vaiges.

### Légende de la carte visuelle



#### Nombre d'étoiles visibles :

0-50 – 50-100 – 100-200 – 200-250 – 250-500 – 500-1000 – 1000-1800 – 1800-3000 – 3000-5000

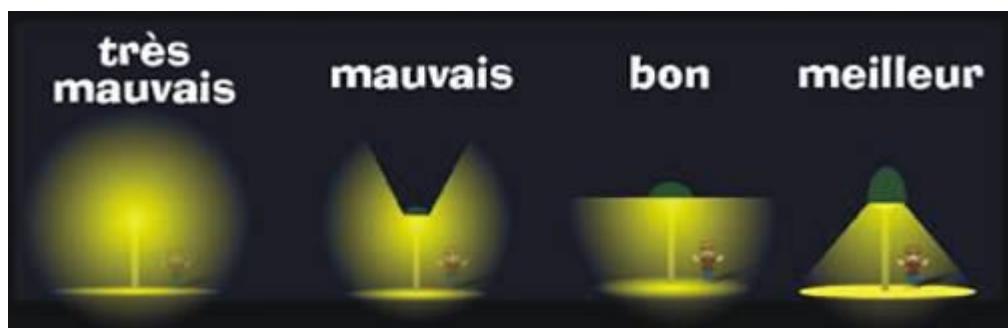
Du **blanc** : pollution lumineuse très puissante et omniprésente ;

Au **Bleu nuit** : bon ciel , la voie lactée est présente et assez puissante.

## Prise en compte de la pollution lumineuse

*La prise en compte des questions environnementales en lien avec les pollutions lumineuses est aujourd'hui de plus en plus mise en avant au travers notamment de « trames nocturnes » ou de politiques publiques visant à des économies d'énergies (bilan énergétique des communes).*

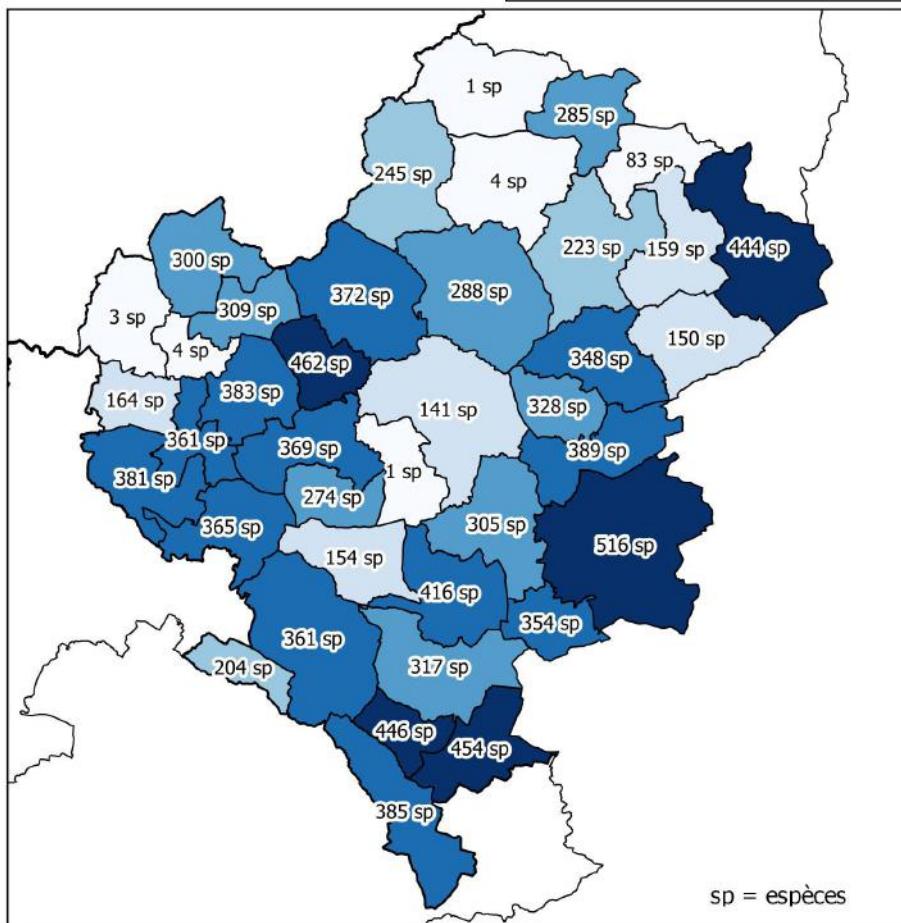
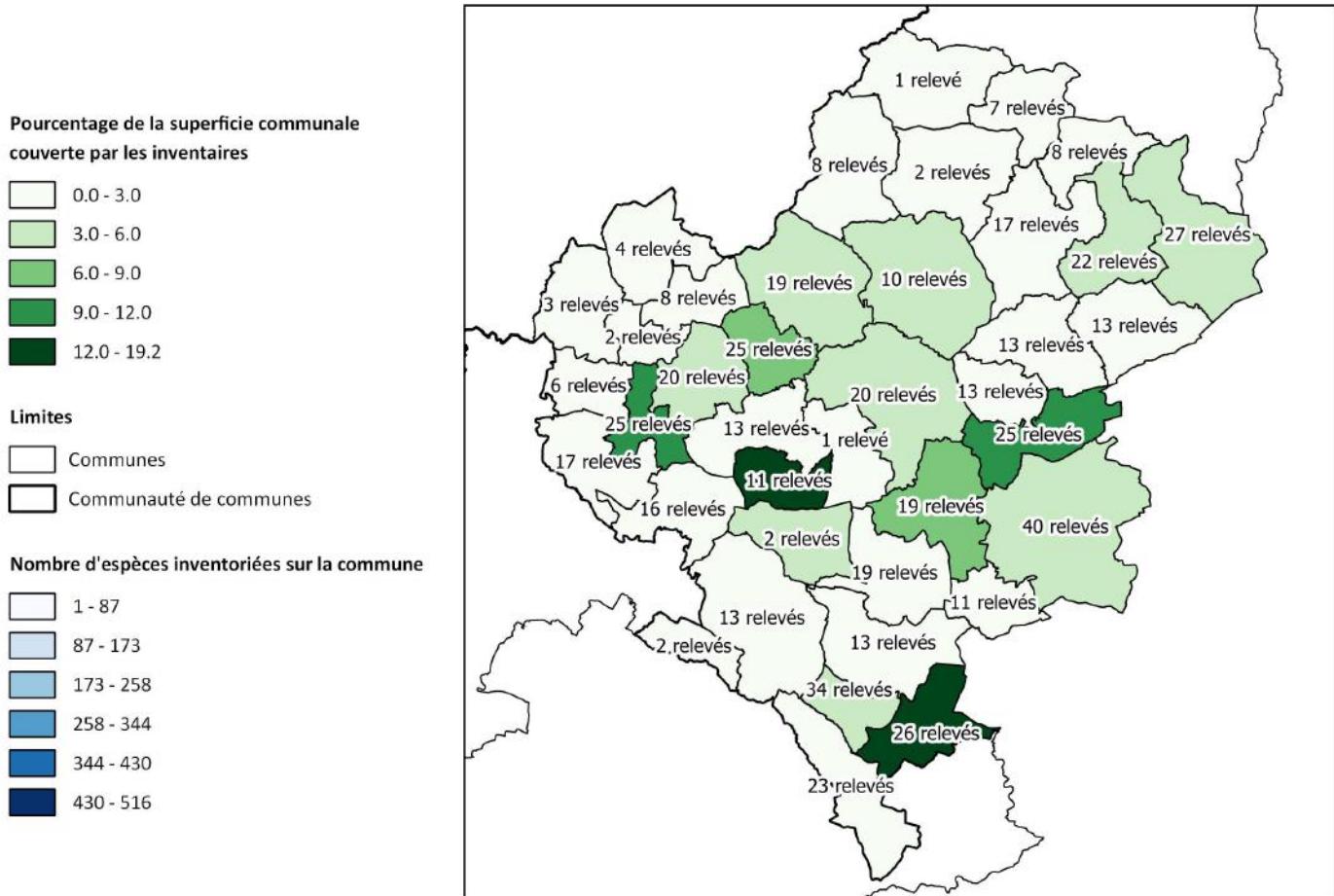
*Les pistes de réflexions initiées dans ces démarches visent à travailler à des extinctions totales lorsque cela est possible (en particulier en été), à prioriser des types de lampadaires ne diffusant pas la lumière vers le haut, à rechercher des lampes de type Sodium haute ou basse pression dont le spectre lumineux est moins néfaste (ou si préférence pour la LED, favoriser les LEDs ambrées (sous conditions qu'elles n'utilisent pas de terres rares) ou à abaisser la puissance globale du réseau.*





## Biodiversité

## **Pression d'inventaire des plantes à fleurs et fougères par le Conservatoire Botanique de Brest depuis 2000**



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine -  
2018 ; Source : © CBN Brest - 2018



### Les inventaires de plantes à fleurs et fougères par le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB) depuis 2000

Le taux de couverture des inventaires sur la communauté de communes des Coëvrons représente **3,65% du territoire** ce qui est **supérieur** à l'ensemble du département dont 2,75% est couvert pas des inventaires floristiques. Il existe une **grande disparité** entre les communes, de presque **0% à Chartres-la-Forêt** à plus de **19% à Thorigné-en-Charnie, 16 communes** ayant **moins de 2%** et **4 communes plus de 10%** de leur territoire inventorié.

**603 inventaires** sont localisés de manière **hétérogène**. La **vallée de l'Erve**, sur les communes de Saulges, Saint-Pierre-sur-Erve et Thorigné-en-Charnie concentre un grand nombre de relevés (83 soit 14 %), ainsi que la commune de **Torcé-Viviers-en-Charnie** (40 relevés) et le secteur de la **vallée de la Jouanne** (Montsûrs, Brée, Neau).

Trois secteurs dont le niveau de connaissance est jugé faible ou **très faible** (en gras) :

- Nord – nord-ouest : communes de **Champgenêteux, Bais, Trans, Izé, Saint-Thomas-de-Courceriers, Saint-Martin-de-Connée et Vimarcé**
- Nord – ouest : Montourtier, Deux-Évailles, **La Bazouge-des-Alleux, Saint-Ouën-des-Vallons** et Gesnes
- Centre – ouest : Évron, **Châtres-la-Forêt, Saint-Léger, Saint-Jean-sur-Erve et Saint-Georges-le-Fléchard.**

Les analyses qui vont suivre sont donc à prendre avec précaution pour ces 17 communes.

A l'inverse, les communes suivantes possèdent un niveau de connaissance jugé satisfaisant : Saint-Pierre-sur-Orthe, Voutré, Sainte-Suzanne, Torcé-Viviers-en-Charnie, Saint-Pierre-sur-Erve, Thorigné-en-Charnie, Montsûrs et Neau.

### L'essentiel

603 inventaires | 3,65 % de recouvrement | Très faible niveau de connaissance pour 7 communes | Faible niveau de connaissance pour 10 communes | Niveau de connaissance satisfaisant pour 8 communes.

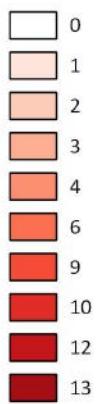
*Le Conservatoire Botanique National de Brest est un établissement public local constitué sous la forme juridique d'un syndicat mixte depuis 1987. Les 11 conservatoires botaniques nationaux mènent sur leurs territoires des missions d'étude, d'accompagnement, de préservation et de sensibilisation au service du patrimoine végétal sauvage. Leur expertise publique est reconnue par l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes naturalistes, scientifiques et techniques.*

(Source : site internet du conservatoire : [www.cbnbrest.fr](http://www.cbnbrest.fr))

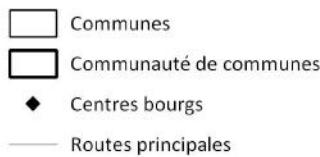
# Biodiversité

## Les plantes patrimoniales recensées par le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB) depuis 2000

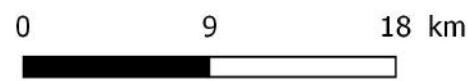
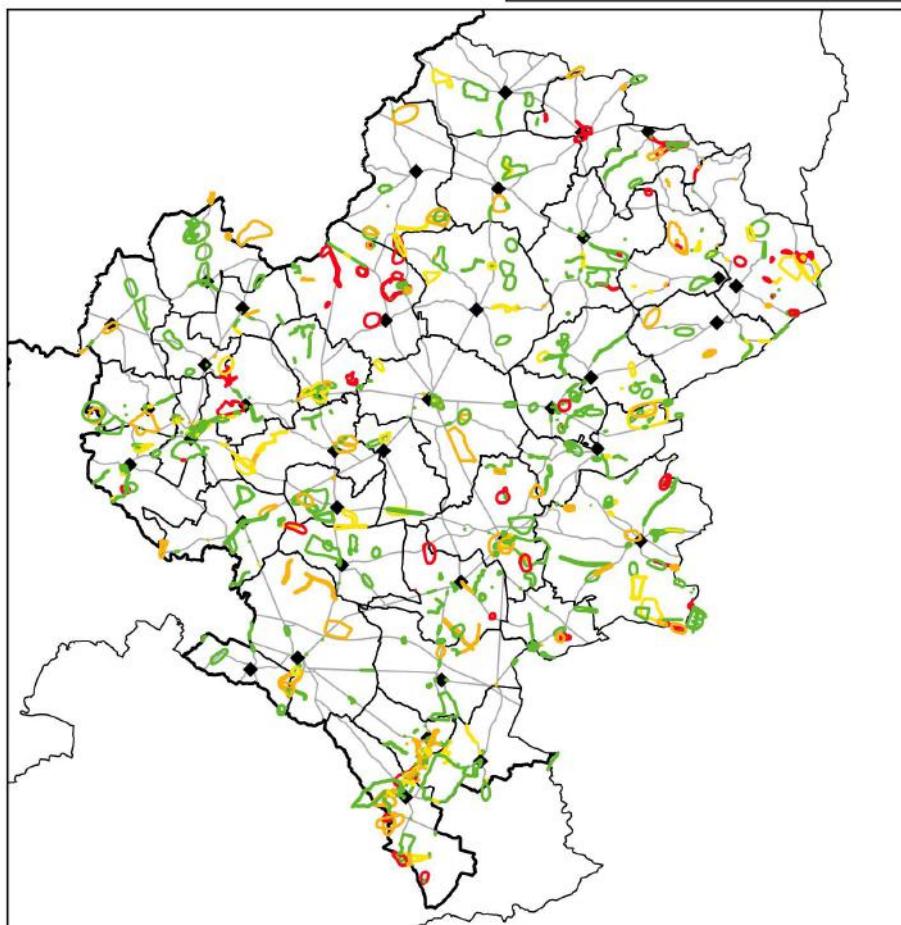
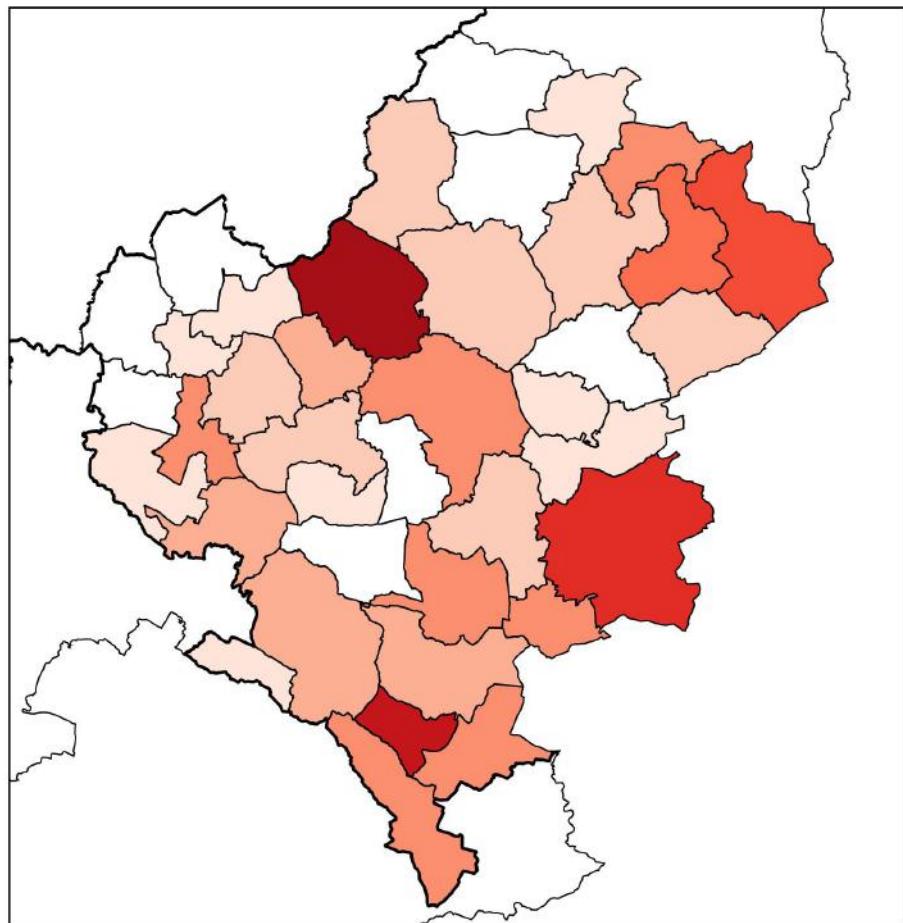
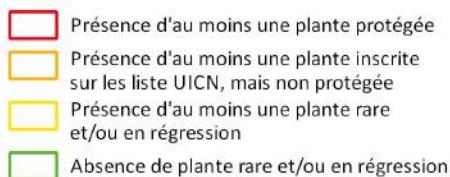
Nombre de plantes patrimoniales



Limites



Présence d'espèces protégées, menacées, rares ou en régression



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine -  
2018 ; Source : © CBN Brest - 2018



## Les plantes patrimoniales recensées par le CBNB

Cette catégorie comprend les plantes qui sont menacées et/ou protégées. Ces plantes sont soit inscrites sur la **liste rouge de la flore vasculaire** de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN), soit appartenant aux **listes d'espèces protégées** en région ou en France.

Sur le territoire, **62 espèces patrimoniales** ont été observées depuis 2000. Les données où il y a **très peu d'espèces patrimoniales** recensées correspondent globalement aux **zones déficitaires en connaissances**. À l'inverse, certaines communes où l'état des connaissances est jugé satisfaisant abritent un nombre d'espèces patrimoniales plus élevé : **Saint-Pierre-sur-Orthe, Torcé-Viviers-en-Charnie et Saint-Pierre-sur-Erve**.

Il est intéressant de noter également que certaines communes à **bon état de connaissances** abritent **peu d'espèces patrimoniales**. C'est le cas de Thorigé-en-Charnie, Voutré et Neau. Il serait intéressant de comprendre **pourquoi ces communes abritent si peu d'espèces patrimoniales**.

## L'essentiel

62 espèces patrimoniales identifiées | 3 communes riches en espèces patrimoniales | 13 espèces patrimoniales à Mézangers | Des manques de connaissances sur la plupart des communes du territoire

## Exemples de plantes patrimoniales présentes sur la communauté de communes des Coëvrons :



*Drosera à feuilles rondes*  
(*Drosera rotundifolia*)



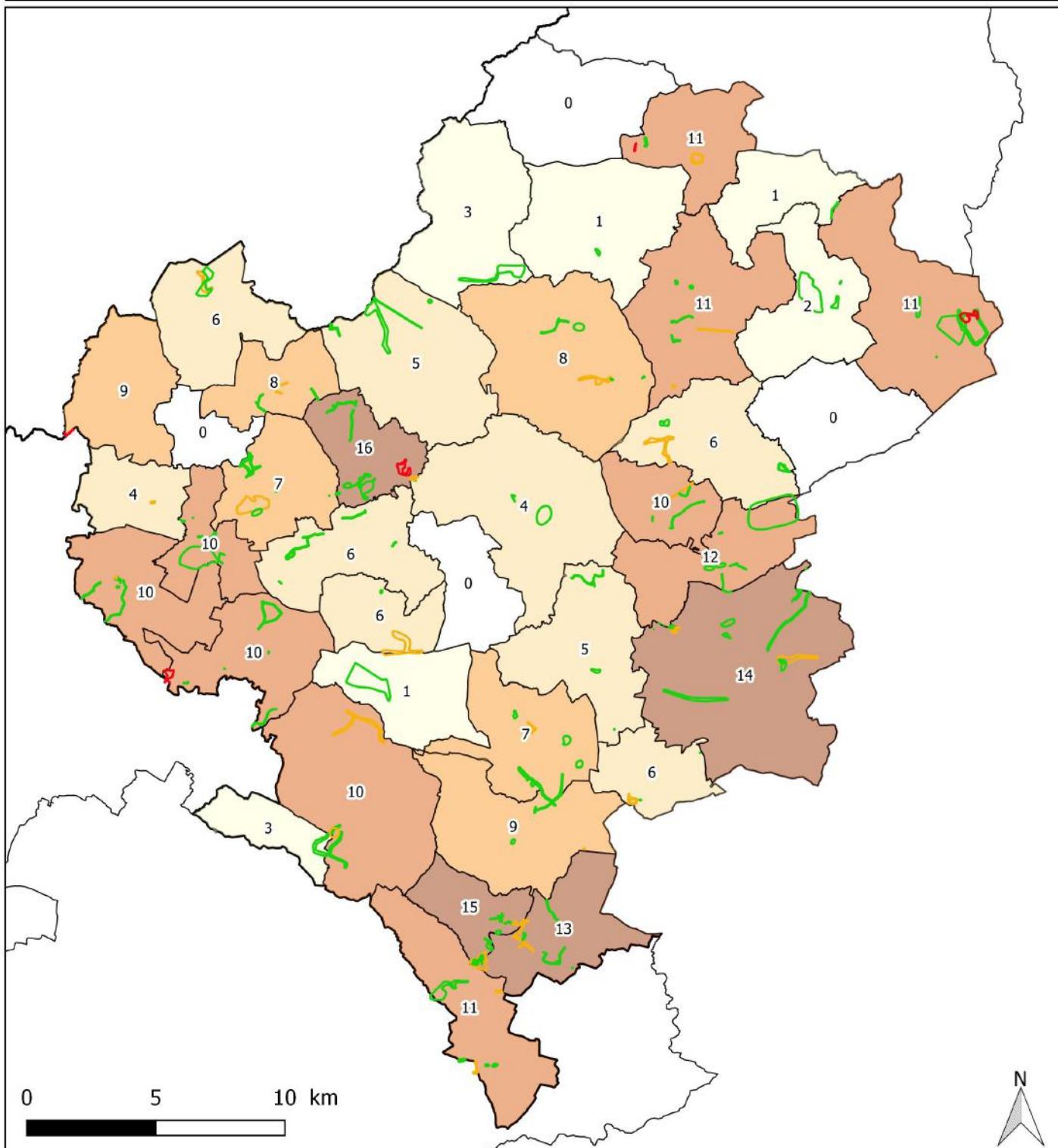
*Potentille des marais*  
(*Comarum palustre*)



*Orchis grenouille*  
(*Coeloglossum viride*)

# Biodiversité

## Les plantes messicoles recensées par le Conservatoire Botanique de Brest depuis 2000



Nombre de plantes messicoles recensées par commune

- 0
- 1 - 3
- 4 - 6
- 7 - 9
- 10 - 12
- 13 - 16

Nombre de plantes messicoles par inventaire

- 1 - 3
- 4 - 6
- 7 - 9

Limites

- Communes
- Communauté de communes

Conservatoire Botanique National



CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BREST



UNION REGIONALE PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018  
Source : © CBN Brest - 2018



## Les plantes messicoles recensées par le CBNB depuis 2000

Une plante messicole est une **plante sauvage et spontanée**, le plus souvent annuelle, qui pousse préférentiellement dans les **cultures d'hiver** (céréales, colza), dont elle suit le cycle de développement, sans y avoir été semée.

Ces plantes ont subi l'intensification agricole et ont donc régressé drastiquement dans toute l'Europe. **Leur présence témoigne de la richesse et de la diversité écologique de l'agrosystème** : elles hébergent ou nourrissent certains polliniseurs ou auxiliaires des cultures.

Sont ici prises en compte les plantes inscrites sur la liste des 116 plantes messicoles en Pays de la Loire (Mesnage C., 2015).

Sur le territoire des Coëvrons, **43 plantes messicoles** différentes ont été identifiées. Les communes possédant le meilleur niveau de connaissance sont celles qui abritent le plus grand nombre d'espèces messicoles et inversement, les communes les moins inventoriées en possèdent le moins. Il apparaît donc **impossible de comparer les données entre les différentes communes** du fait du **manque de prospection**.

A noter que parmi les communes jugées à bon état de connaissance, Sainte-Suzanne abrite peu d'espèces messicoles (5).

### L'essentiel

Pas assez de connaissances sur le territoire | 43 plantes messicoles identifiées |  
Un maximum de 16 espèces à Neau

### Exemples de plantes messicoles présentes sur la communauté de communes des Coëvrons :



**Pensée des champs**  
(*Viola arvensis*)



**Bleuet**  
(*Centaurea cyanus*)

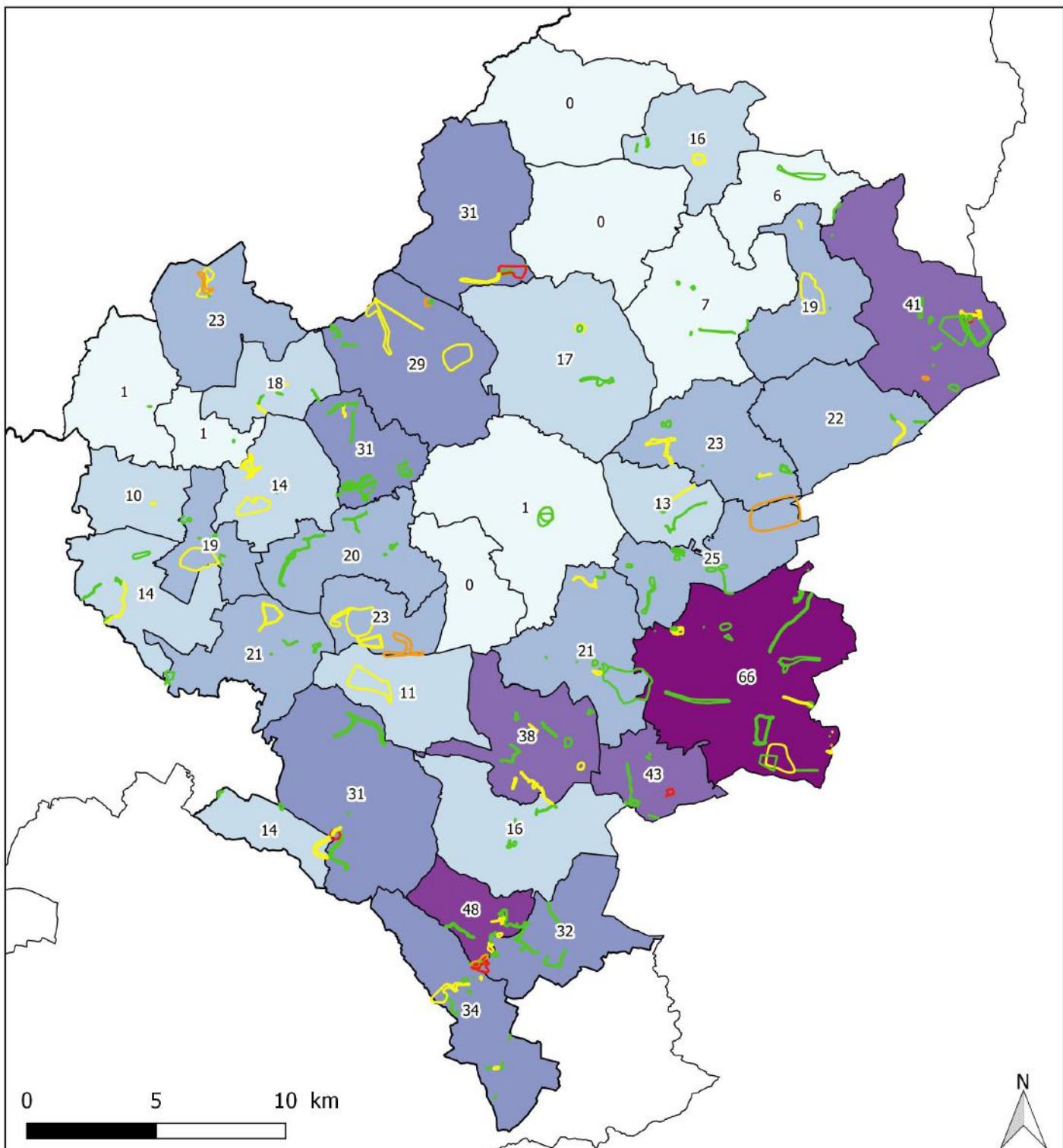


**Coquelicot**  
(*Papaver rhoeas*)



# Biodiversité

## **Les plantes oligotrophiles recensées par le Conservatoire Botanique de Brest depuis 2000**



#### **Nombre de plantes oligotrophiles recensées par commune**

- 

#### **Nombre de plantes oligotrophiles recensées par inventaire**

- 1 - 7
  - 8 - 14
  - 15 - 21
  - 22 - 28

## Límites

- Communes
  - Communauté de communes



Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018  
Source : © CBN Brest - 2018



## Les plantes oligotrophiles recensées par le CBNB depuis 2000

Une plante **oligotrophile** est une plante qui pousse dans des milieux oligotropes, c'est-à-dire **pauvres en éléments nutritifs assimilables**. Ces milieux sont devenus rares, voire exceptionnels par endroits en raison de l'intensification de l'agriculture et de l'urbanisation croissante. Ils abritent des pelouses sèches ou humides, des prairies maigres, des landes ou encore des tourbières. Les espèces liées à ces milieux sont devenues rares.

La commune de **Torcé-Viviers-en-Charnie** abrite un grand nombre d'espèces oligotrophiles (66). Les forêts anciennes ont été épargnées par les apports d'enfrais et d'amendements, elles constituent par conséquent des milieux où l'oligotrophie est encore bien présente.

Les communes de **Saint-Pierre-sur-Erve**, **Blandouet** et **Saint-Jean-sur-Erve** présentent également un bon nombre d'espèces oligotrophiles.

De même que pour les plantes messicoles, le nombre d'espèces oligotrophiles est plus important sur les communes les plus inventoriées, on ne peut donc **pas comparer les résultats du fait du manque de prospections**.

### L'essentiel

Pas assez de connaissances sur le territoire | 66 espèces à Torcé-Viviers-en-Charnie

## Exemples de plantes oligotrophiles présentes sur la communauté de communes des Coëvrons :



**Bruyère**  
(*Erica sp*)



**Narthécie des marais**  
(*Narthecium ossifragum*)

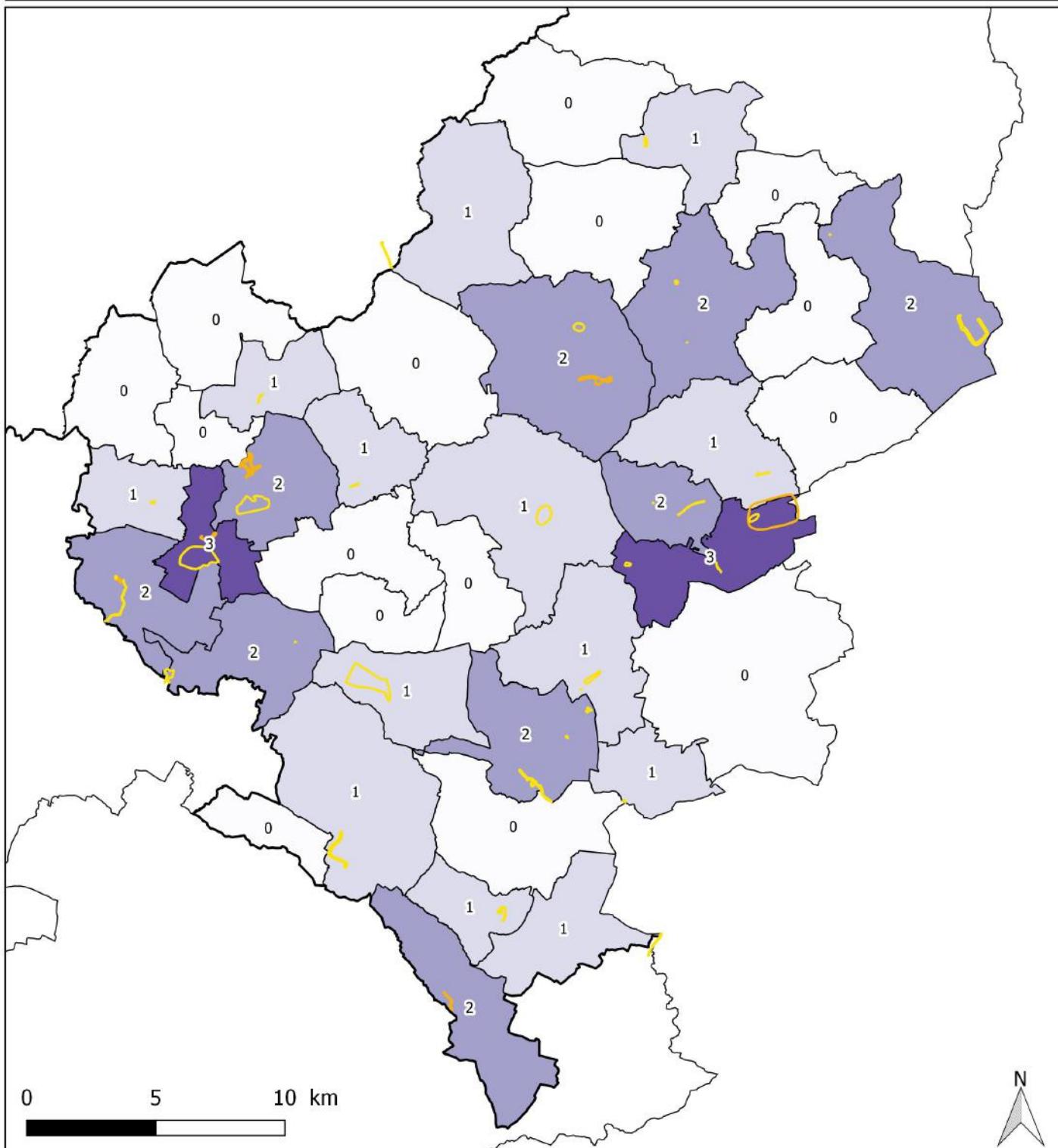


**Orchis brûlé**  
(*Orchis ustulata*)



# Biodiversité

Les plantes invasives recensées par le Conservatoire Botanique de Brest depuis 2000



Nombre de plantes invasives  
recensées par commune

0
1
2
3

Nombre de plantes invasives  
par inventaire

3
2
1

Limites

- Communes
- Communauté de communes



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018  
Source : © CBN Brest - 2018



## Les plantes invasives recensées par le CBNB depuis 2000

Les plantes invasives sont des **plantes exotiques** (étrangères à notre territoire) qui forment des populations denses, bien installées, montrant une dynamique d'**extension rapide** et dont les proliférations ont des **conséquences** : sur la **biodiversité locale** par concurrence des espèces indigènes et dégradation des milieux naturels, sur les **activités économiques** ou sur la **santé humaine**. En Pays de la Loire, 128 plantes invasives ont été listées (Dortel F et Geslin J., 2016).

17 plantes invasives avérées sont connues sur le territoire Mayennais. Sur la communauté de communes des Coëvrons, **8 plantes invasives** ont été recensées. Le maximum de 3 plantes invasives sur une commune concerne les communes de Voutré et de Montsûrs. À nouveau, le manque de prospections sur de nombreuses communes ne permet pas de discuter de la répartition des plantes invasives sur le territoire. À noter l'absence de plantes invasives sur la commune de Torcé-Viviers-en-Charnie malgré le degré de connaissance jugé satisfaisant.

## L'essentiel

Pas assez de connaissances sur le territoire | 8 plantes invasives | 3 plantes invasives à Voutré et Montsûrs

## Exemples de plantes invasives présentes sur la communauté de communes des Coëvrons :



**Myriophylle du Brésil**  
*(Myriophyllum aquaticum)*



**Renouée du Japon**  
*(Reynoutria japonica)*

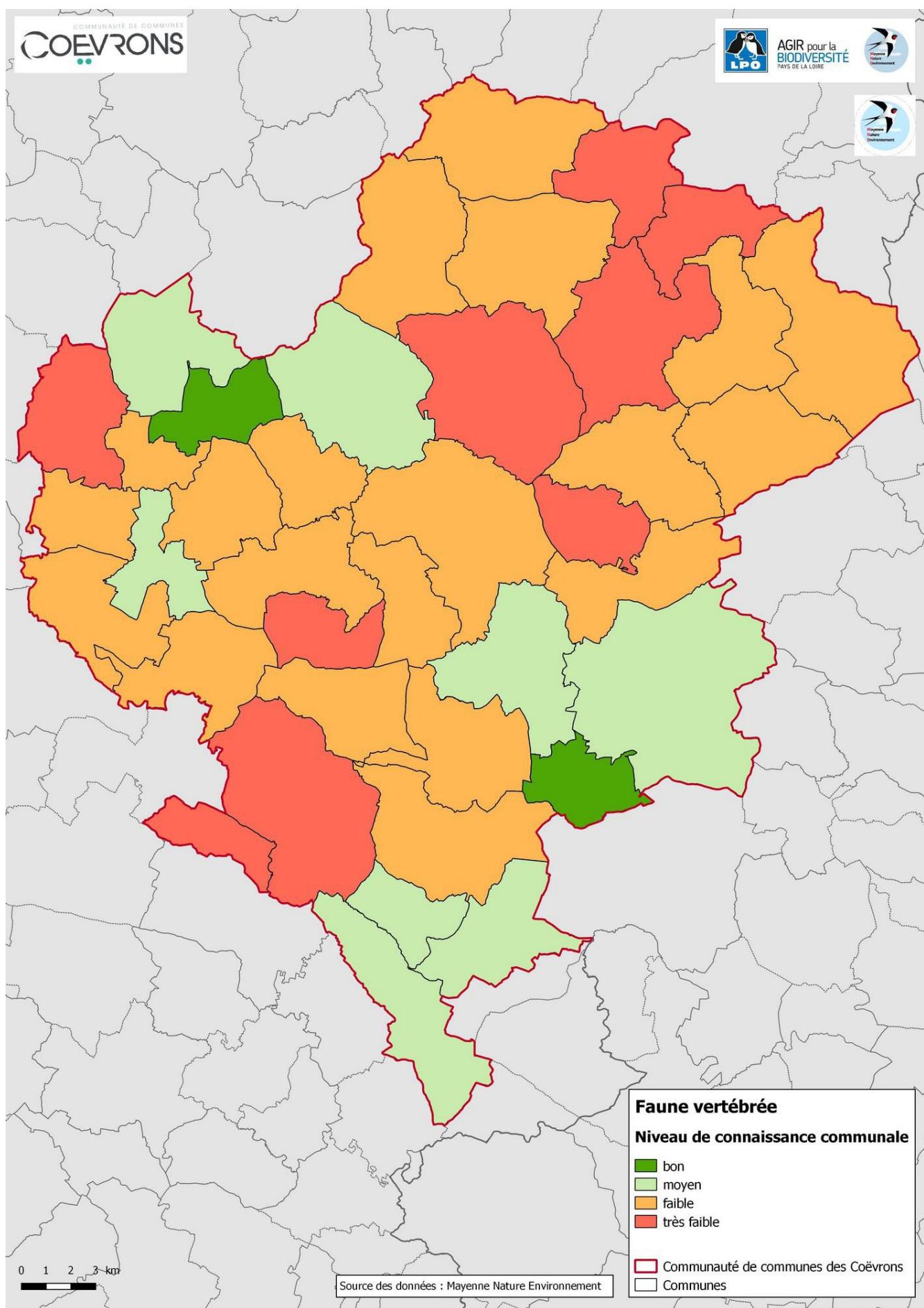


**Robinier faux-accacia**  
*(Robinia pseudoacacia)*



# Biodiversité

## Niveau de connaissances pour la faune vertébrée entre 2010 et 2018





# Biodiversité

## La faune vertébrée (oiseaux, mammifères, amphibiens et reptiles)

De même que pour la flore, les données naturalistes sont **non exhaustives** et **tributaires de la pression de prospection**. Les analyses qui suivent sont donc à **prendre avec précaution** en l'état des connaissances disponibles. Les données présentées sont issues d'une compilation d'observations extraites de la base de données Faune Maine sur la **période de 2010-2018**.

Le **niveau de connaissances** est **estimé** par un système de notation à partir de la **densité d'observations** sur la commune et du **nombre d'espèces connues** sur la commune. Sur le territoire de la communauté de communes des Coëvrons, ce niveau de connaissances est très **hétérogène**. Seules deux communes ont un degré de connaissances jugé bon : **Blandouet et Deux-Évailles**. 8 communes ont un degré de connaissances jugé moyen : Mézangers, Montourtier, Montsûrs, Saint-Pierre-sur-Erve, Sainte-Suzanne, Saulges, Thorgané-en-Charnie et Torcé-Viviers-en-Charnie. 20 communes ont un niveau de connaissances jugé faible et 9 communes ont un degré de connaissances jugé très faible.

Le territoire des Coëvrons abrite **293 espèces de vertébrés** dont **104 espèces menacées** et **107 espèces d'intérêt patrimonial fort**. Les oiseaux représentent le groupe de vertébrés avec le plus d'espèces (215).

### L'essentiel

Niveau de connaissances hétérogène | 2 communes à bon niveau de connaissances

Le Nombre d'espèces de vertébrés par grands groupes sur la communauté de communes des Coëvrons et en région Pays de la Loire et nombres d'espèces à enjeu  
(Source : © Mayenne Nature Environnement - 2018)

Groupe taxonomique	Nombre d'espèces sur les Coëvrons	Nombre d'espèces menacées	Nombre d'espèces d'intérêt patrimonial fort	Nombre d'espèces en région
Amphibiens	15	8	6	22
Mammifères	53	15	11	71
Oiseaux (dont nicheurs)	215 (123)	78 (31)	88 (39)	427 (203)
Reptiles	10	3	2	14
<b>TOTAL</b>	<b>293</b>	<b>104</b>	<b>107</b>	<b>534</b>



**Martinet noir  
(Apus apus)**



**Couleuvre d'Esculape  
(Zamenis longissimus)**



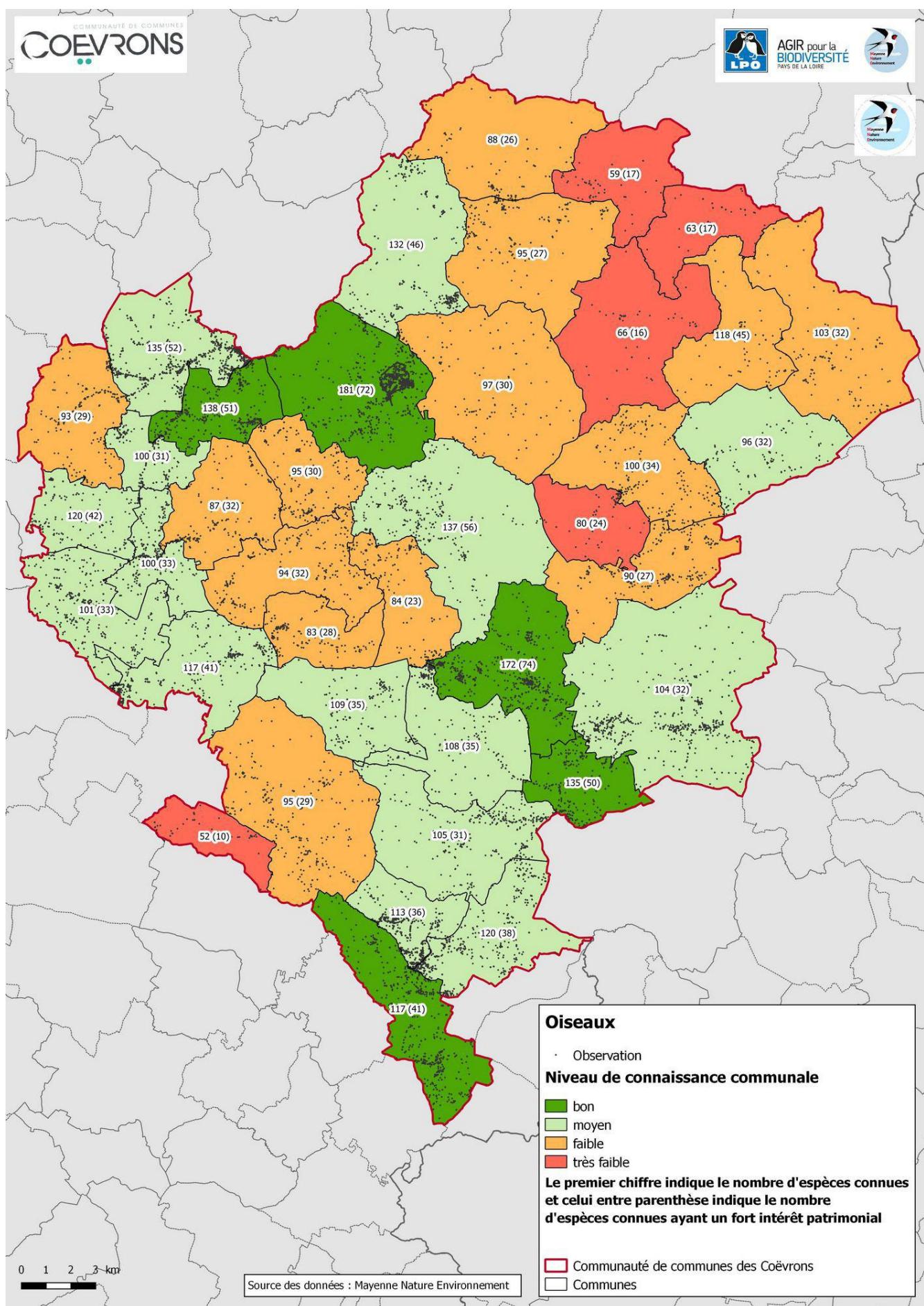
**Chevreuil  
(Capreolus capreolus)**



**Grenouille verte  
(Pelophylax sp.)**

# Biodiversité

## Niveau de connaissances sur les oiseaux entre 2010 et 2018





## Les oiseaux

Le niveau de connaissances sur les oiseaux est inégalement réparti sur le territoire des Coëvrons. **5 communes** sont considérées avec un **niveau de connaissances très faible**. Il s'agit de Trans, Saint-Thomas-de-Courceriers, Izé, Assé-le-Béranger et Saint-Georges-le-Fléchard.

Concernant les communes avec un bon niveau de connaissances, 5 communes sont concernées. Sur la commune de **Mézangers**, **181 espèces** ont été observées dont **72 nicheuses**. **L'étang du Gué de Selle** est un site d'**importance majeur** pour les oiseaux d'eau, à la fois l'été pour la nidification de certaines espèces rares et l'hiver pour l'accueil d'espèces en migration ou hivernantes. La présence de l'**Étang des Landes** à **Sainte-Suzanne** explique également le bon niveau de connaissances sur la commune avec également la présence d'espèces rares liées aux zones humides. C'est cette commune qui comptabilise le plus d'espèces nicheuses (74).

Le territoire de la communauté de communes des Coëvrons est caractérisé également par la présence de nombreux milieux secs favorables à la nidification de l'**Œdicnème criard** (*Burhinus oedicnemus*). Cette espèce est présente sur 10 communes du territoire.

Plusieurs espèces rares liées aux boisements sont également présentes sur le territoire. C'est le cas de l'**Autour des palombes** (*Accipiter gentilis*) et du **Pouillot de Bonelli** (*Phylloscopus bonelli*) qui sont présents dans la forêt de la Grande Charnie.

## L'essentiel

Niveau de connaissances hétérogène | Grands étangs favorables aux oiseaux d'eau rares | Espèces rares liées aux milieux secs | Espèces rares liées aux forêts



**Grèbe à cou noir**  
**(*Podiceps nigricollis*)**



**Œdicnème criard**  
**(*Burhinus oedicnemus*)**

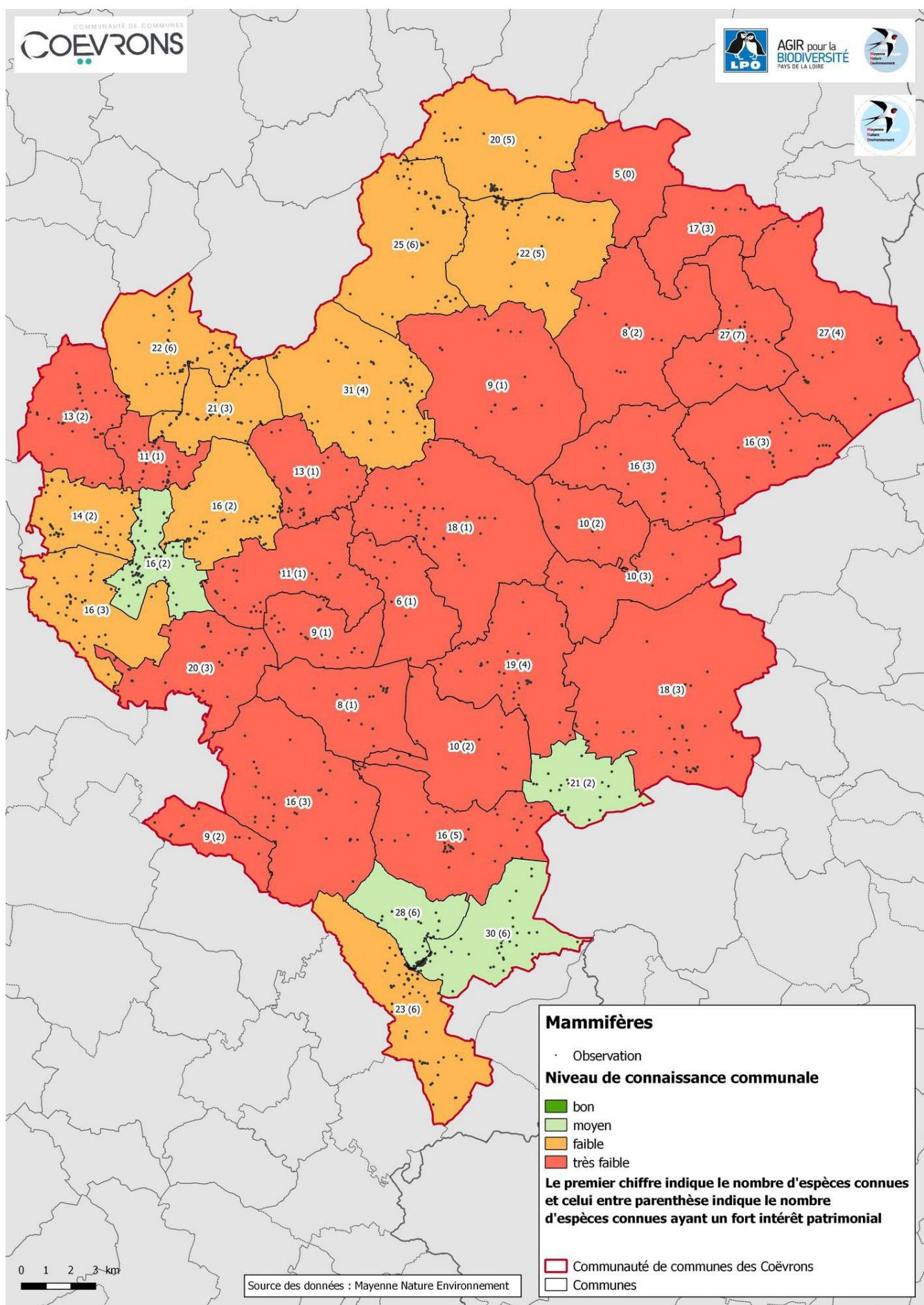


**Autour des palombes**  
**(*Accipiter gentilis*)**



# Biodiversité

## Niveau de connaissances sur les mammifères entre 2010 et 2018





## Les mammifères

Sur le territoire mayennais, au moins **53 espèces de mammifères sauvages** sont présentes. Le territoire compte également **4 espèces exotiques** : le Ragondin, le Rat musqué, le Daim et le Vison d'Amérique. Les mammifères du territoire sont répartis selon le classement suivant :

- Insectivores : 7 espèces
- Chiroptères (chauves-souris) : 18 espèces
- Carnivores : 8 espèces + 1 espèce exotique
- Rongeurs : 15 espèces + 2 espèces exotiques
- Lagomorphes : 2 espèces (Lièvre brun et Lapin de garenne)
- Artiodactyles : 3 espèces (Sanglier, Cerf élaphe et Chevreuil) + 1 espèce exotique

Le **niveau de connaissances** sur les mammifères est **très faible** sur la communauté de communes des Coëvrons. **Aucune commune** n'est considérée avec un **bon niveau** de connaissances et seules 4 communes sont considérées avec un niveau moyen de connaissances. Il s'agit de Saint-Pierre-sur-Erve, Thorigné-en-Charnie, Blandouet et Montsûrs.

Le territoire est marqué par la présence des **grottes de Saulges** et des nombreuses **cavités favorables à l'hivernage des chiroptères**. Ce site constitue le site **le plus important du département et d'importance régionale** pour l'hivernage des **chauves-souris** avec la présence de plusieurs espèces patrimoniales, toutes protégées en France.

Concernant les autres espèces patrimoniales de mammifères, des traces de présence de **Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)** ont été observées sur l'**Aron**, sur l'**Orthe** et sur la **Jouanne**.

## L'essentiel

Niveau de connaissances très faible | Grottes de Saulges, site d'importance régionale pour l'hivernage des chauves-souris | Présence de la Loutre d'Europe



**Grand Murin**  
**(*Myotis Myotis*)**

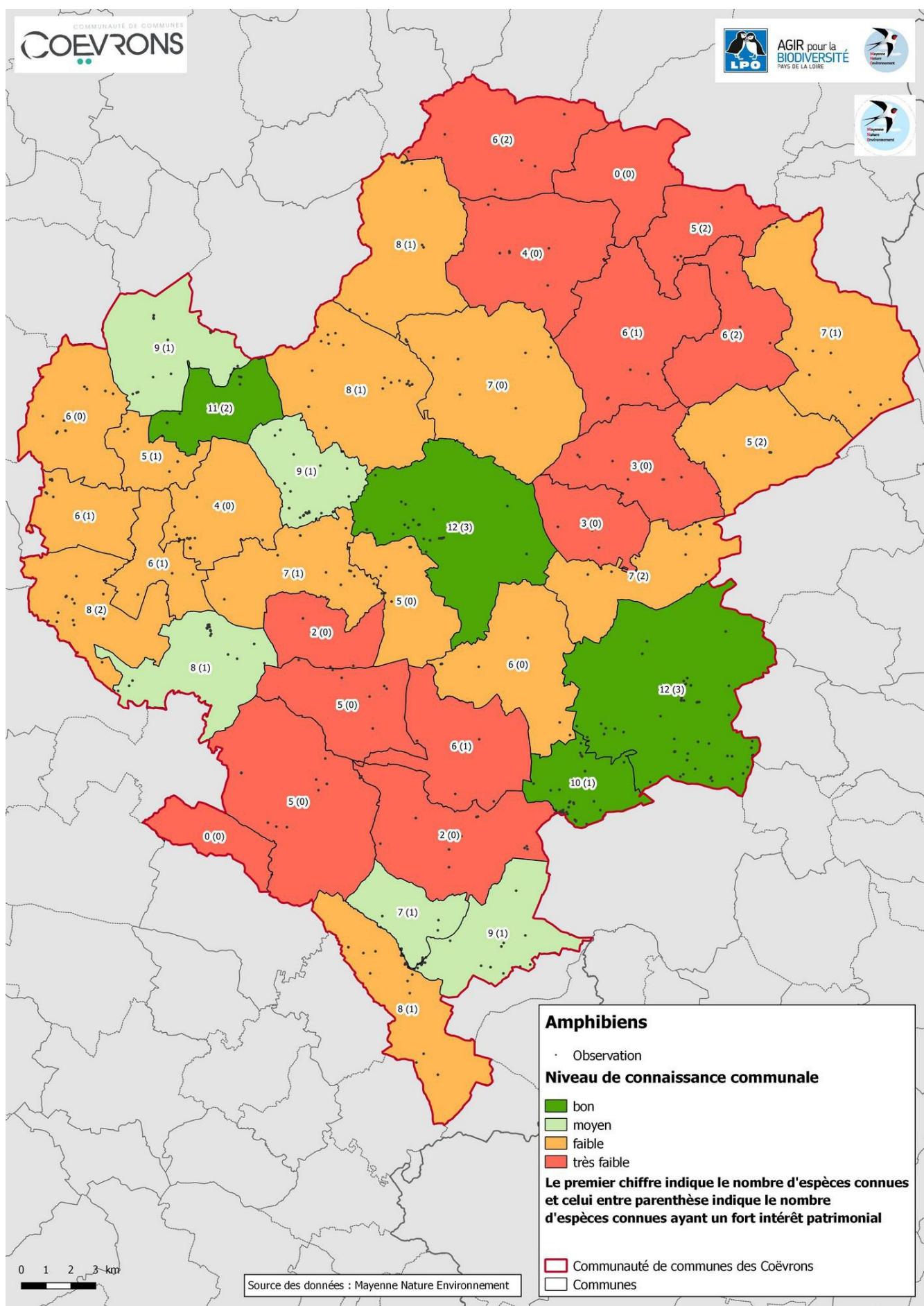


**Loutre d'Europe**  
**(*Lutra lutra*)**



# Biodiversité

## Niveau de connaissances sur les amphibiens entre 2010 et 2018





## Les amphibiens

Le territoire mayennais est peuplé d'au moins **15 espèces** dont **6 espèces d'urodèles** (tritons et salamandre) et **9 espèces d'anoures** (grenouilles et crapauds). La présence des amphibiens est très fortement liée à la présence d'un réseau de mares, principal habitat de reproduction des amphibiens.

Le **niveau de connaissances** des amphibiens sur le territoire de la communauté de communes est globalement **faible**. Seules **4 communes** ont un **niveau de connaissances** jugé **bon** (Torcé-Viviers-en-Charnie, Blandouet, Évron et Deux-Évailles). Elles comptabilisent entre 10 et 12 espèces d'amphibiens. 5 communes ont un niveau de connaissances jugé moyen (Montourtier, Neau, la Chapelle-Rainsouin, Saint-Pierre-sur-Erve et Thorigné-en-Charnie). A l'inverse, les communes de **Trans** et de **Saint-Georges-le-Fléchard** ne comptabilisent **aucune donnée** d'amphibiens. La **faible pression de prospection** explique à elle seule les différences de présence d'amphibiens entre les communes du territoire.

Les **15 espèces d'amphibiens** sont **présentes sur le territoire des Coëvrons**. Parmi elles, le **Crapaud calamite** (*Epidalea calamita*) est présent sur la commune de Voutré. Cette station est la **seconde station connue** sur le département. Cette espèce dite pionnière fréquente les milieux pauvres en végétation comme les carrières. Le **Pélodyte ponctué** (*Pelodytes punctatus*) qui fréquente également ce genre de milieu est présent sur plusieurs communes du territoire.

Le **Triton ponctué** (*Lissotriton vulgaris*), triton le moins fréquent du département, n'a été récemment observé que sur la commune d'**Évron**. Cette espèce très discrète fréquente les milieux ouverts qui présente un réseau de petites mares.

## L'essentiel

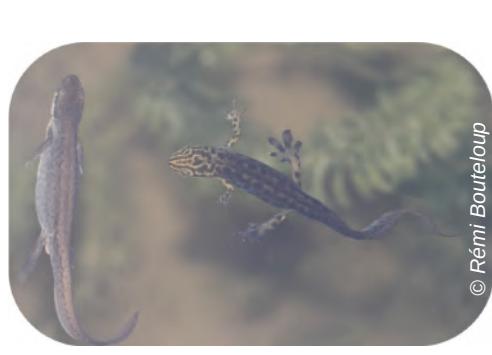
Toutes les espèces d'amphibiens de la Mayenne sur le territoire | 15 espèces |  
Manque de connaissances | 4 communes à bon niveau de connaissances



**Pélodyte ponctué**  
(*Pelodytes punctatus*)

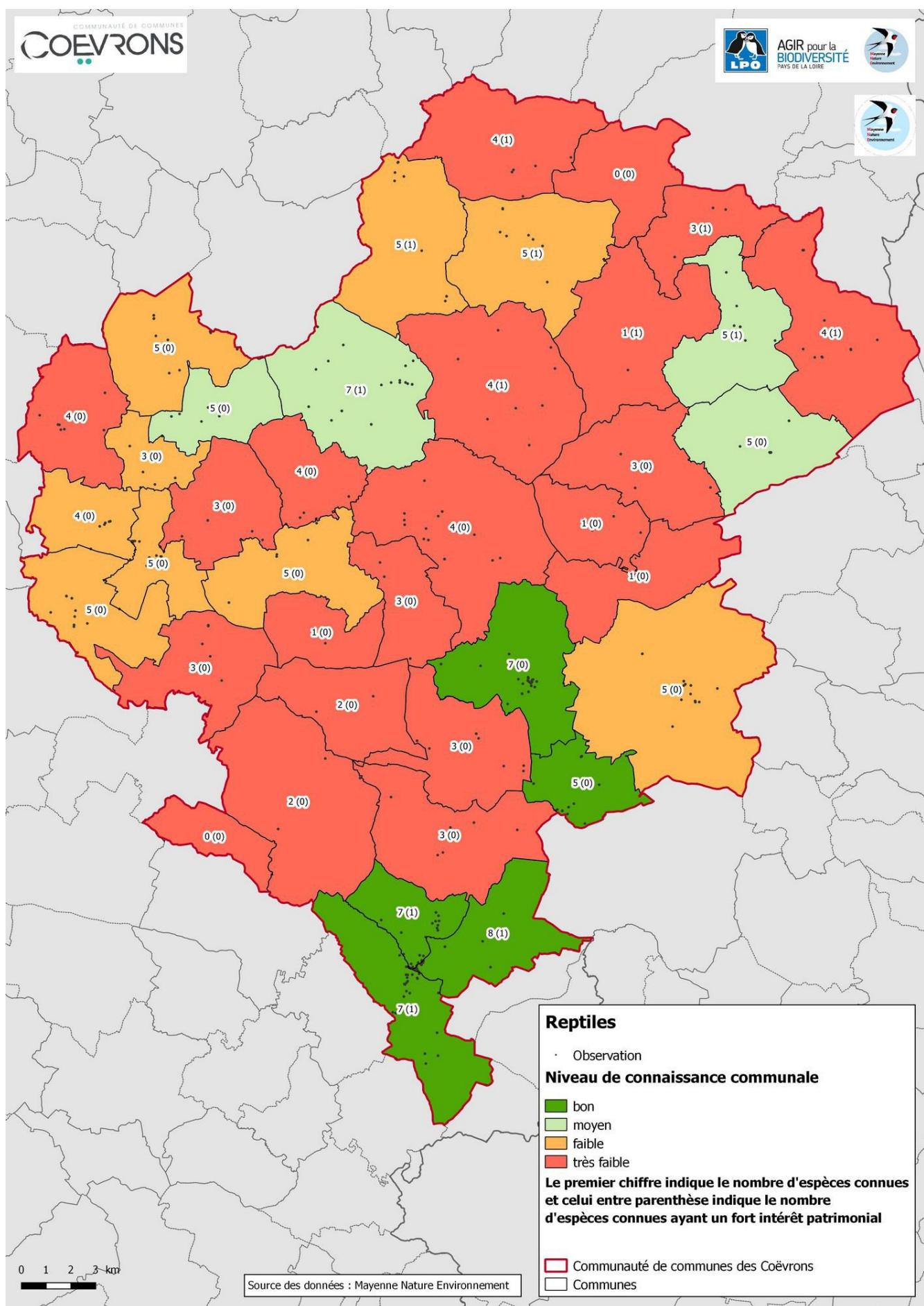


**Crapaud calamite**  
(*Epidalea calamita*)



**Triton ponctué**  
(*Lissotriton vulgaris*)

## Niveau de connaissances sur les reptiles entre 2010 et 2018



## Les reptiles

Le territoire mayennais est peuplé de **10 espèces de reptiles** plus une espèce exotique : la Tortue de Floride (*Trachemys scripta*). Toutes les espèces sont présentes sur le territoire des Coëvrons.

Le **niveau de connaissances** sur le territoire est globalement **très faible**. 5 communes ont un niveau de connaissances jugé bon. Il s'agit de Saulges, Saint-Pierre-sur-Erve, Thorigné-en-Charnie, Blandouet et Sainte-Suzanne. 4 communes ont un degré de connaissances jugé moyen.

Les communes ayant un bon degré de connaissances sont situées sur la **vallée de l'Erve**. Cette vallée abrite de nombreux **coteaux secs favorables** à la présence d'espèces patrimoniales. Ainsi, sur le secteur des **grottes de Saulges**, plusieurs espèces rares ont été observées : la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*), la Vipère aspic (*Vipera aspis*) et la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*). Cette dernière qui est très liée aux milieux aquatiques a également été observée à Mézangers et à Montsûrs.

La deuxième espèce de vipère présente en Pays de la Loire, la Vipère péliaude (*Vipera berus*) a été observée à Montsûrs. L'espèce étant présente sur la Corniche de Pail, il est possible qu'elle soit également présente sur les reliefs du nord-est des Coëvrons.

Le Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*), espèce de milieux frais et humides, est en limite d'aire de répartition sur le territoire des Coëvrons et n'est présent que sur les communes situées à l'extrême nord du territoire.

La Tortue de Floride, espèce exotique envahissante, a été observée sur l'Étang des Landes à Sainte-Suzanne. Elle est probablement présente sur d'autres plans d'eau du territoire.

## L'essentiel

Toutes les espèces de reptiles de la Mayenne sur le territoire | 11 espèces | Manque de connaissances | 5 communes à bon niveau de connaissances



Coronelle lisse  
(*Coronella austriaca*)



Vipère aspic  
(*Vipera aspis*)



Vipère péliaude  
(*Vipera berus*)



# Biodiversité

## Pression de prospection de la faune invertébrée inventoriée par le Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricains (GRETIA)

● Localisation des inventaires d'invertébrés

### Limites

Communes

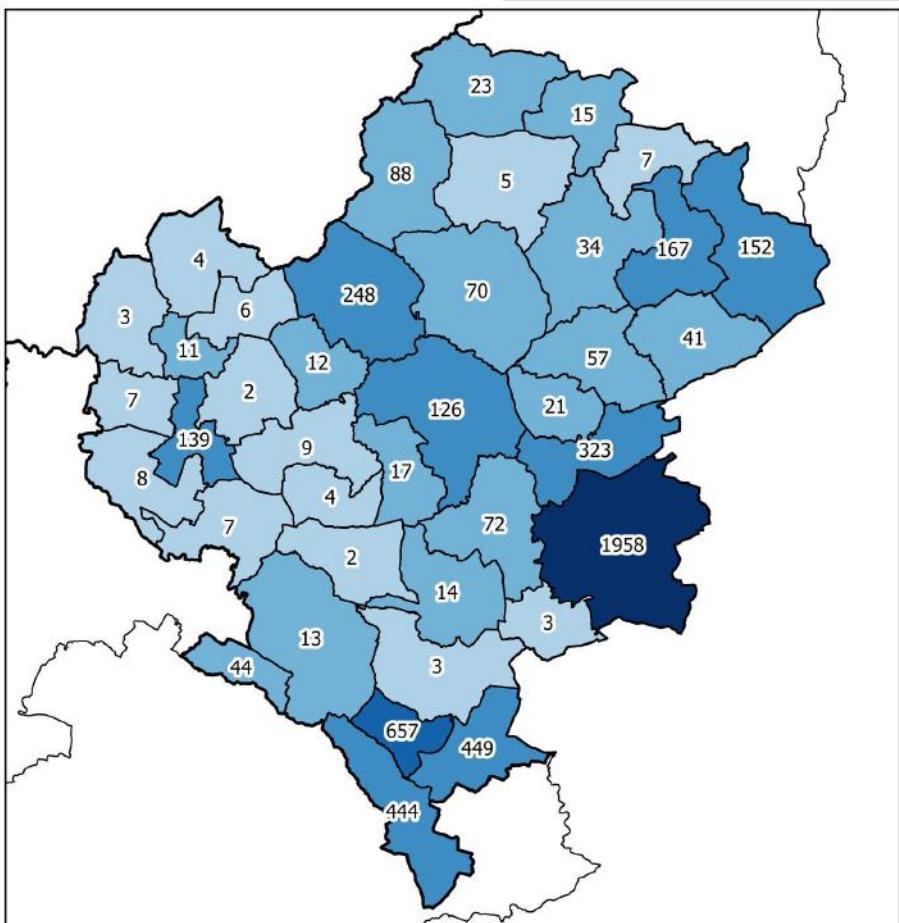
Communauté de communes

### Nombre d'observations par commune

- 1 - 10
- 11 - 100
- 101 - 500
- 501 - 1000
- > 1000



0 9 18 km



**Gretia**  
GRoupe d'Etude  
des Invertébrés  
Armoricains



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine -  
2018 ; Source : © GRETIA - 2018



# Biodiversité

## La faune invertébrée – Pression de prospection

(par le Groupe d'Études des Invertébrés Armoricains - GRETIA)

Un total de **4498 données d'invertébrés continentaux** a été mobilisé sur le territoire des Coëvrons. Toutes sont de statut public ou à diffusion libre.

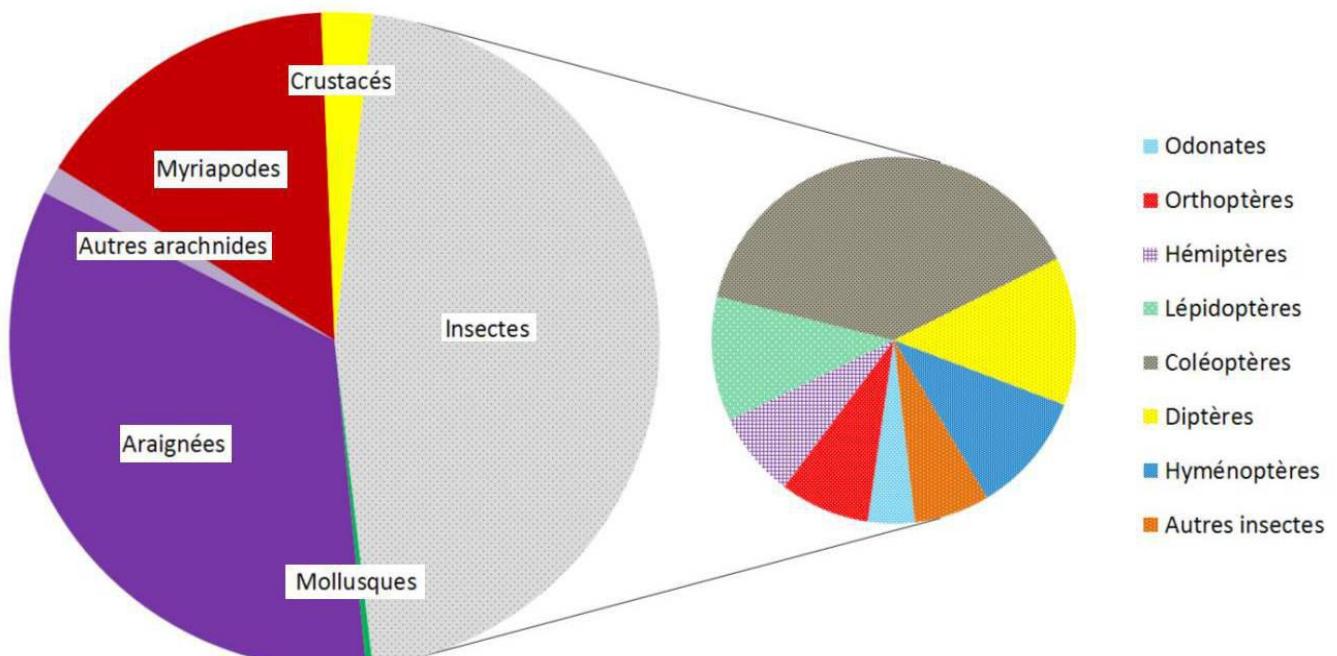
La **répartition** du nombre de données est **très inégale** sur le territoire. La commune de **Torcé-Viviers-en-Charnie** est de grande taille et inclut la majeure partie de la **forêt de la Grande Charnie**, qui a fait l'objet de nombreux travaux d'inventaires. Elle bénéficie logiquement du plus grand nombre de données. Viennent ensuite les 3 communes du sud du territoire - **Saint-Pierre-sur-Erve, Thorigné-en-Charnie et Saulges** - qui ont fait l'objet de plusieurs inventaires de leur **faune souterraine** (ensemble des « grottes de Saulges ») ou sur les coteaux, notamment en matière d'**arachnofaune** (araignées). La commune de **Mézangers** bénéficie aussi d'un nombre de données relativement important du fait de la présence d'un site public sur son territoire, le **Gué de Selle**, ce qui facilite l'accès des naturalistes. Les autres communes sont peu à très peu renseignées.

Les **insectes** représentent **45 %** des données, ce qui n'est pas surprenant. Les autres grands groupes plus renseignés sur le territoire sont les **araignées** et les **myriapodes (milles-pattes)** qui cumulent à eux seuls près de la moitié des données. Cela est **assez inhabituel** et tient surtout au fait que ces deux groupes ont été spécifiquement visés dans le cadre d'une étude du GRETIA sur la biodiversité en forêt de Grande Charnie et par les inventaires des araignées de J.-J. Tilly. Les **mollusques**, par contre, qui forment également un groupe d'invertébrés diversifié, sont **sous-prospectés et méconnus**.

### L'essentiel

4498 données | 45% d'insectes | 50% d'araignées et « milles-pattes » | Manque de connaissances, surtout sur les mollusques | Nombreuses données anciennes

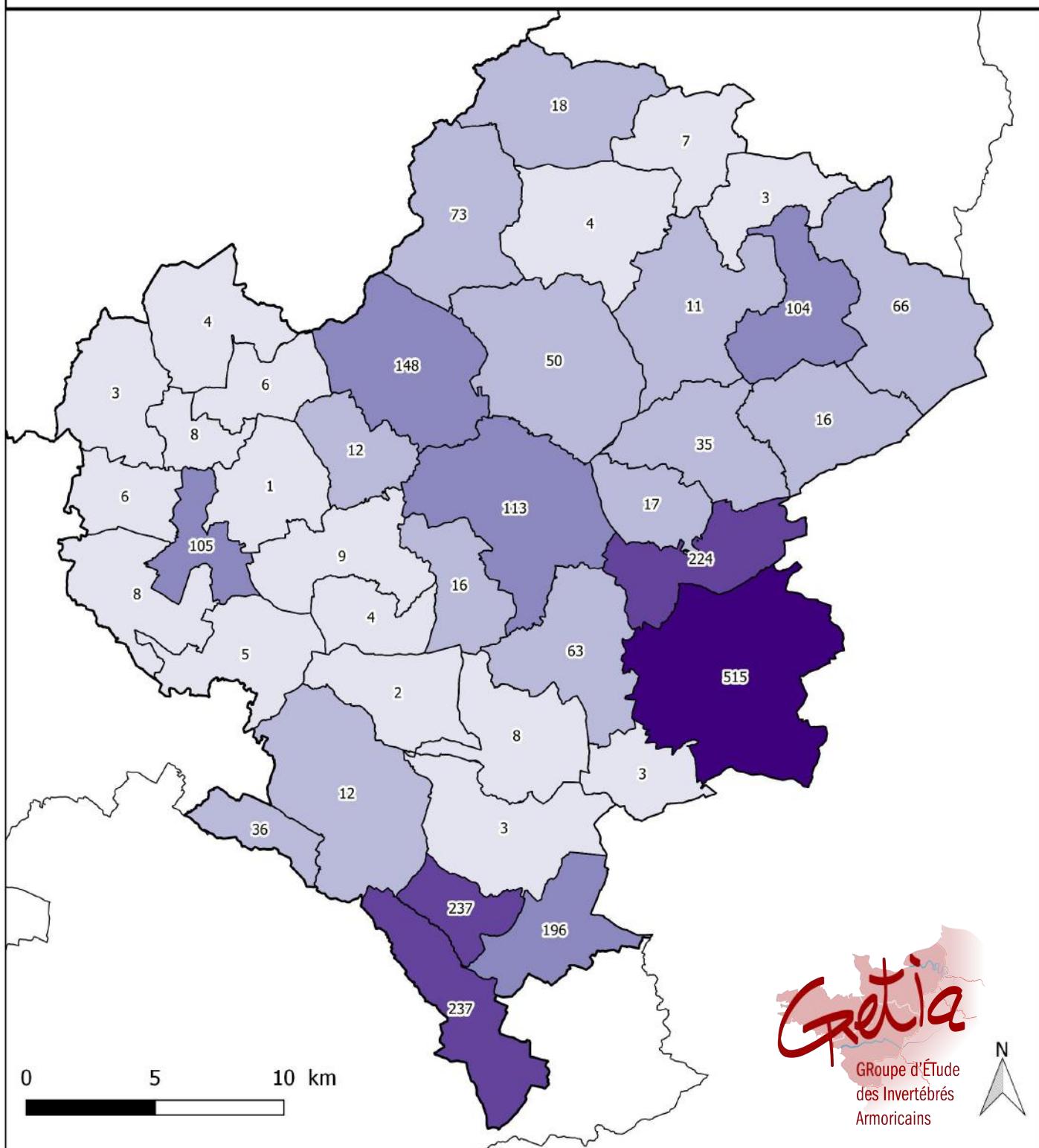
### Représentation des groupes d'invertébrés dans le lot de données (Source : © GRETIA - 2018)





# Biodiversité

## Nombre d'espèces d'invertébrés inventoriées par le Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricains (GRETIA)



**Gretia**  
GRoupe d'Étude  
des Invertébrés  
Armoricains



### Nombre de taxons par commune

- 1 - 10
- 11 - 100
- 101 - 200
- 201 - 400
- 401 - 600

- Communes
- Communauté de communes



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018  
Source : © GRETIA - 2018



## La faune invertébrée – Nombre de taxons

(par le Groupe d'Études des Invertébrés Armoricains - GRETIA)

Le terme de **taxon** correspond à toute unité de classification des êtres vivants (genre, famille, espèce, sous-espèce, ...). Ici, il s'agira principalement de **genres**, d'**espèces** et de **sous-espèces**.

Le lot de données recueillies concerne **1078 taxons** différents. Là encore, on observe que la richesse inventoriée dans chaque commune est **très inégale**. Ces inégalités semblent tout à fait induites par les **différences de pression d'inventaire**, même si intuitivement on se doute que des communes plus diversifiées en milieux présentent de plus fortes potentialités de richesse taxonomique que celles dont le paysage serait plus uniforme. Les milieux généralement porteurs de diversité en invertébrés tels que les bois et forêts, les cavités, les vallées et les coteaux secs sont relativement présents sur le territoire.

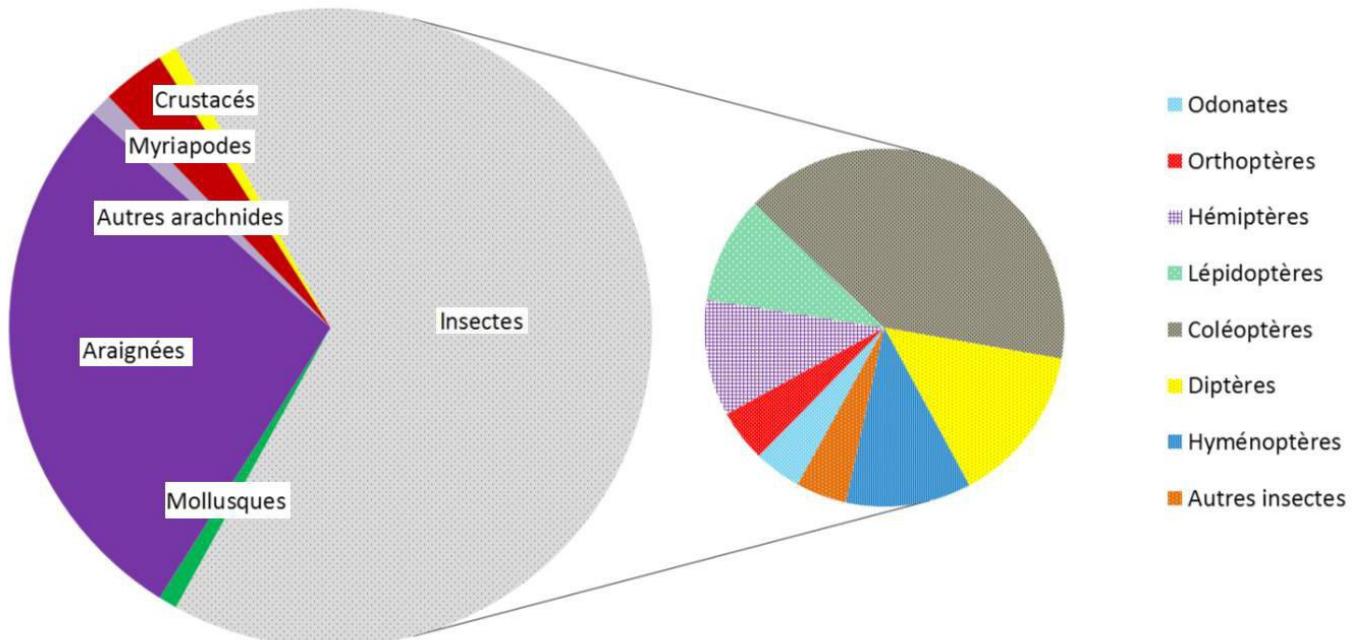
Les **insectes** représentent les **deux tiers** du nombre de taxons inventoriés et les **araignées** presque le **tiers restant**. Dans le détail (diagramme de droite), parmi les insectes, les coléoptères rassemblent le plus d'espèces connues, suivi des diptères (mouches), hyménoptères (guêpes, fourmis...) et lépidoptères (papillons), ce qui respecte la logique, s'agissant des 4 ordres intrinsèquement les plus riches en taxons. Les autres ordres d'insectes sont moins bien représentés.

Les **connaissances** sur les **mollusques** sont **très faibles**. Seules quelques rares espèces sont mentionnées alors qu'en réalité, ce groupe doit être bien représenté sur le territoire.

## L'essentiel

1078 taxons | 2/3 d'insectes | 1/3 d'araignées | Manque de connaissances sur les mollusques

## Représentation des groupes d'invertébrés selon les taxons (Source : © GRETIA - 2018)





# Biodiversité

## Observations remarquables et potentialités pour les invertébrés

(par le Groupe d'Études des Invertébrés Armoricains - GRETA)

Sur les Coëvrons, **36 espèces d'invertébrés** sont concernées par des classements en Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I. Il s'agit essentiellement de papillons de jour et d'odonates (libellules). À noter que la grande majorité des espèces citées dans les ZNIEFF du secteur relèvent d'**observations assez anciennes** dont beaucoup devraient être réactualisées. À noter également que certaines espèces concernées sont relativement répandues et communes, du moins dans le contexte géographique local.

D'autres taxons paraissent **plus sensibles** et/ou de niveau d'intérêt largement supérieur. Ce sont surtout des papillons de jour. Nous en évoquons une bonne quinzaine sur cette double page, regroupés par cortèges liés aux grands types de milieux à potentialités majeures sur le territoire.

### Prairies maigres et pelouses

Ce sont généralement des habitats que l'on trouve dans les contextes de **landes** ou sur les **coteaux calcaires**. Ces milieux accueillent la plupart du temps des espèces thermophiles (qui apprécient la chaleur) et bien souvent aussi des xérophiles (qui apprécient les milieux secs). De nombreux papillons parmi les plus remarquables y sont recensés : la Virgule (*Hesperia comma*), l'Hespérie des potentilles (*Pyrgus armoricanus*), l'Hespérie de la Petite sanguisorbe (*Spialia sertorius*), l'Ariane (*Lasiommata maera*), le Faune (*Hipparchia statilinus*), l'Azuré du serpolet (*Phengaris arion*), la Zygène du sainfoin (*Zygaena carniolica*). On y compte aussi plusieurs orthoptères intéressants, dont le Criquet du brachypode (*Stenobothrus lineatus*). Nous évoquerons également ici une guêpe solitaire tout à fait remarquable, l'Eumène unguiculée (*Delta unguiculatum*). Elle n'est pas inféodée aux pelouses mais étant très thermophile (qui apprécie la chaleur), elle recherche surtout à nos latitudes les sites rocheux... ou éventuellement, des jardins urbains !

Les sites majeurs dans l'accueil des cortèges de prairies maigres et pelouses sont d'une part la **vallée de l'Erve**, d'autre part la **carrière de Voutré**. Mais les **coteaux de la Jouanne et ses affluents** peuvent aussi localement, s'avérer très intéressants. À noter toutefois que plusieurs de ces espèces (*Pyrgus armoricanus*, *Hesperia comma*, *Spialia sertorius*, *Hipparchia statilinus*) n'ont plus été observées depuis une vingtaine d'années ou plus et seraient donc à rechercher activement.



© Rémi Bouteloup

Zygène du sainfoin



© Franck Herbret

Criquet du brachypode



© Rémi Bouteloup

Azuré du serpolet

### Forêts

Ce n'est que dans les complexes forestiers plus affirmés, et en particulier la **forêt de la Grande Charnie**, que certains insectes à forts enjeux ont été observés : le Carabe à reflets d'or (*Carabus auronitens*), très localisé dans la région, un hyménoptère pompilidé (*Priocnemis enslini*) et un syrphe associé aux forêts humides (*Orthonevra brevicornis*) mais dont la biologie est encore bien mystérieuse. Ces deux dernières espèces sont **rares au niveau national** !



Priocnemis enslini



# Biodiversité

## Landes, lisières, ourlets et bois clairs

Cette catégorie de milieux est assez hétérogène. Elle comprend des milieux occupant plutôt les **zones humides**, comme les **moliniaies**, habitat du rare Miroir (*Heteropterus morpheus*). On y compte aussi des **habitats présylvatiques ou de lisières**, illustrés par un autre papillon remarquable, la Lucine (*Hamearis lucina*), dont la chenille se développe sur primevères et est encore observable sur les **coteaux de Saulges** et ceux de la **vallée de la Jouanne** qui font partie des rares stations mayennaises et régionales à l'accueillir. La Mélitée athalie (*Melitaea athalia*) occupe quant à elle essentiellement les **bois clairs et les lisières** plus thermophiles. Les Coëvrons peuvent encore être qualifiés de bastion pour ce papillon qui est par ailleurs menacé de disparition prochaine dans une bonne partie des Pays de la Loire.



Miroir

© Rémi Bouteloup



Mélitée athalie

© Rémi Bouteloup

## Zones aquatiques

Les Coëvrons s'illustrent aussi par leur **densité d'étangs** dont certains présentent des caractéristiques intéressantes : eaux acides peu chargées en nutriments, contexte forestier, habitats rivulaires à fort potentiel... Malheureusement, à part quelques inventaires odonatologiques (libellules), aucune étude particulière n'y a été menée à notre connaissance. La **méconnaissance** est également **assez importante** en ce qui concerne les **cours d'eau** du territoire. À noter néanmoins les observations d'**Écrevisse à pieds blancs** (*Austropotamobius pallipes*), une espèce protégée et fortement menacée en Pays de la Loire comme dans la majeure partie de la France. D'après la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA) de la Mayenne, cette écrevisse a été contactée au niveau de la **commune d'Izé** dans la rivière **Orthe**, ainsi que sur son affluent, la **Roussière**, plus ou moins régulièrement entre 2007 et 2012. Elle a aussi été contactée en 2012 dans le **ruisseau de Bossuaut**, un **affluent de la Vaudelle**, sur la commune de **Saint-Thomas-de-Courceriers**. Enfin, une présence plus ancienne de l'espèce est évoquée dans l'**Orthe** sur la commune de **Saint-Pierre**, dans la fiche ZNIEFF concernée. **Aucun suivi** n'a été effectué sur ces cours d'eau **ces dernières années** et l'on peut craindre qu'elle ne s'y maintienne encore, au mieux, que sous la forme de petits noyaux de populations isolés compte-tenu de la **présence** bien effective désormais, dans les deux bassins versants évoqués, d'une **redoutable espèce exotique concurrente**, l'**Écrevisse signal** (*Pacifastacus leniusculus*).



© Franck Herbrecht

Écrevisse à pieds blancs

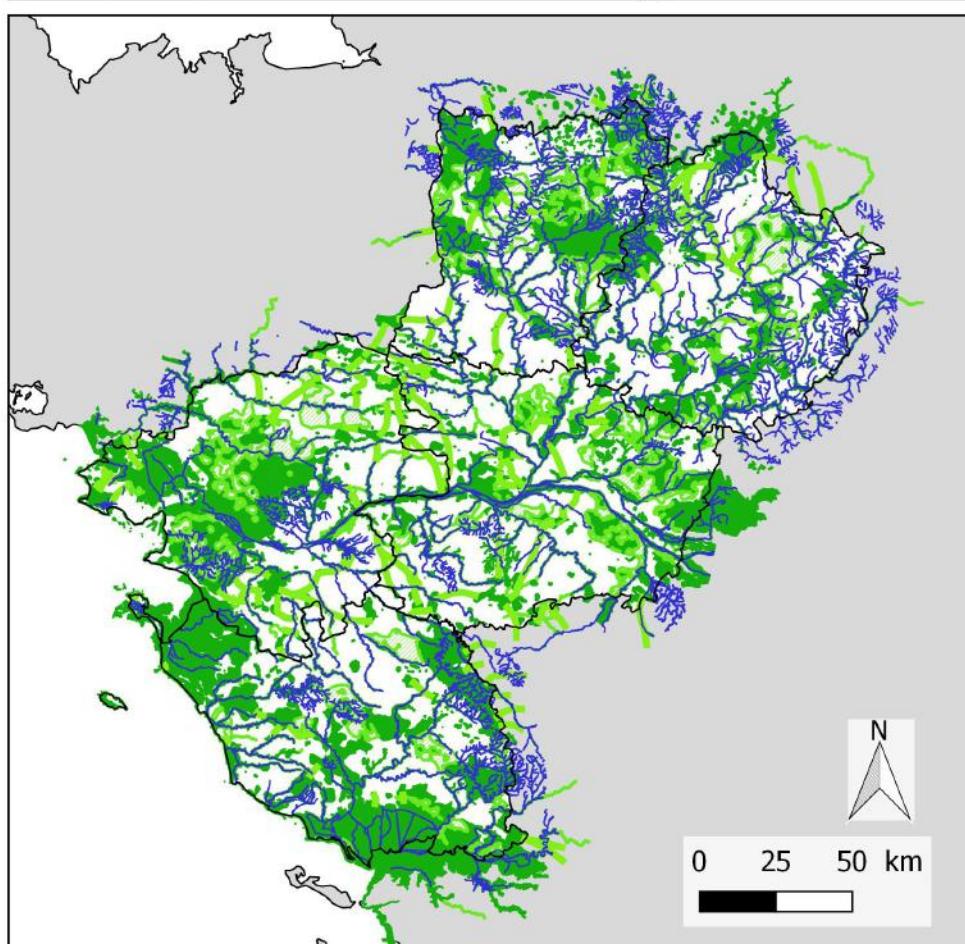
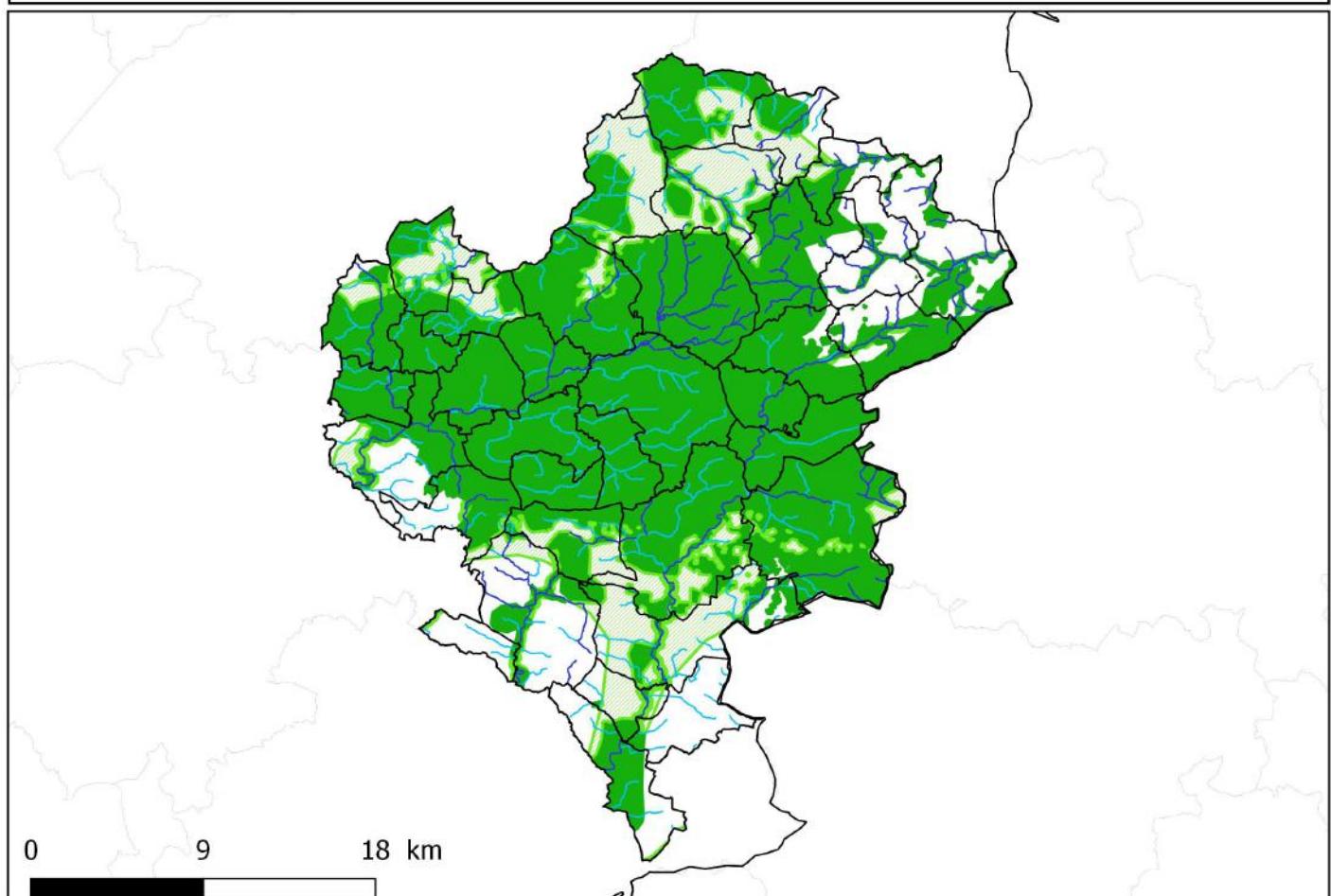


© David Perez

Écrevisse signal

# Biodiversité

## Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation :

© CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018  
Source : SRCE - © DREAL 2015

## Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le SRCE considère 31% du territoire régional en réservoirs de biodiversité. Ces réservoirs constituent les Trames Vertes et Bleues (TVB) des Pays de la Loire et peuvent être décomposés en 4 sous-trames : boisée, bocagère, milieux humides, littoral. Un même réservoir peut appartenir à plusieurs sous-trames.

Sur la communauté de communes des Coëvrons, 51 265 ha ont été identifiés en réservoirs de biodiversité, ce qui représente 65 % du territoire. 27 réservoirs de biodiversité différents sont présents sur le territoire dont 19 pour la trame verte (soit 61,5 % du territoire) et 16 réservoirs pour la trame bleue (soit 12,1 % du territoire).

Le réservoir de biodiversité le plus présent sur la communauté de communes est le bocage des Coëvrons qui englobe 31 968 ha du territoire, soit 40,5 % du territoire.

### L'essentiel

27 réservoirs de biodiversité | 65 % du territoire en réservoirs de biodiversité

### Détail des réservoirs de biodiversité du SRCE, à l'échelle de la communauté de communes des Coëvrons et de la région Pays de la Loire.

	Superficie sur la communauté de communes des Coëvrons (ha)	% du territoire intercommunal	Superficie sur les Pays de la Loire (ha)	% de la région
Trame verte	48 551	61,5	938 561	29,0
Trame bleue	9 518	12,1	499 068	15,4



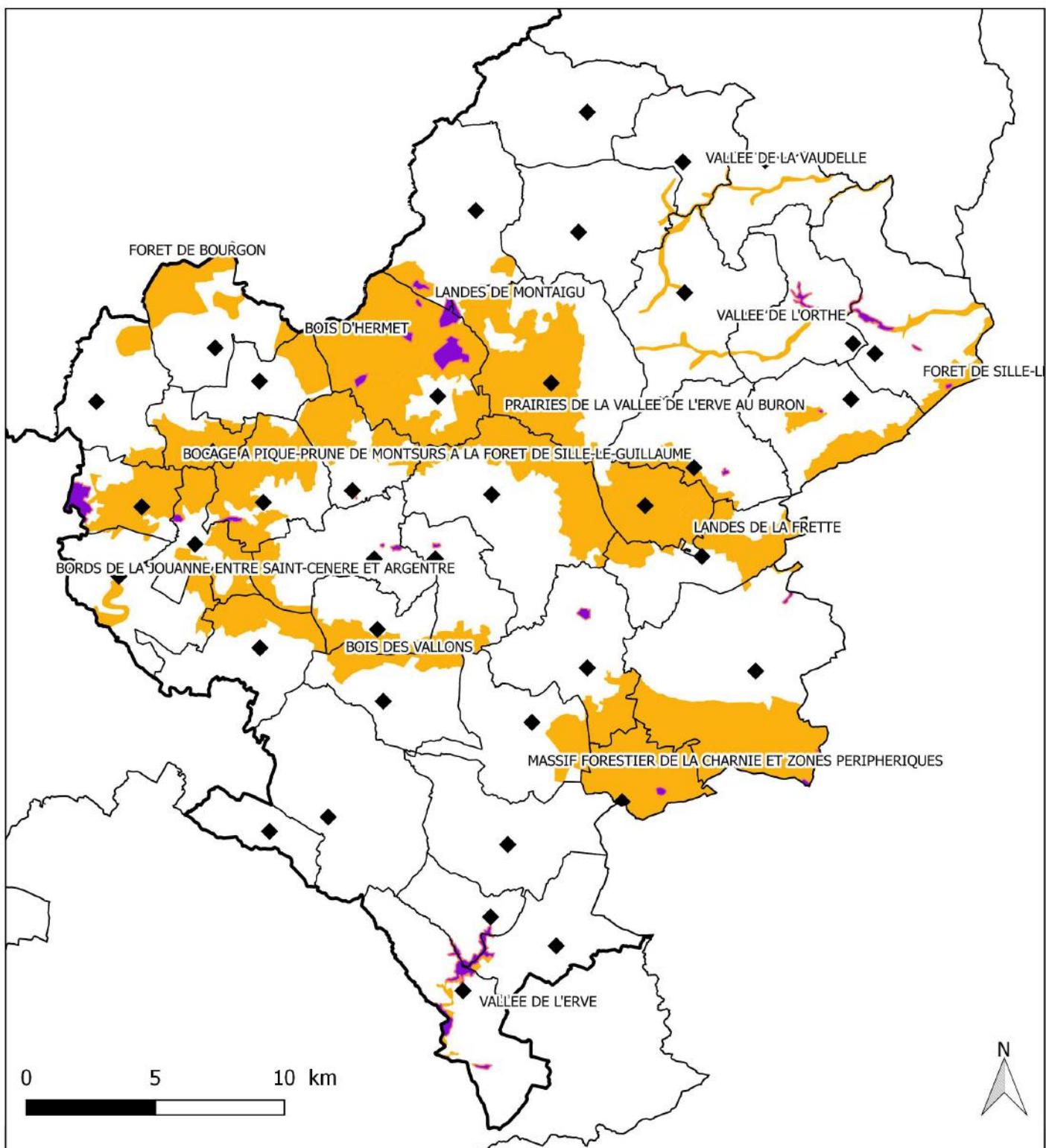
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique (= Trame Verte et Bleue régionale).

Réservoir de biodiversité : espace où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, croissance, reproduction). La biodiversité y est riche et représentative.

Corridor : voies de déplacements entre les réservoirs de biodiversité.

# Zonage nature

## Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)



### Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type II

### Limites

- Communes
- Communauté de communes
- Centres Bourgs



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018  
Source : © DREAL Pays de la Loire - 2016

## Zonage nature

### Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

La communauté de communes des Coëvrons possède 26 ZNIEFF de type I (soit 632,4 ha) et 14 ZNIEFF de type II (soit 19901,8 ha). C'est le territoire avec le plus grand nombre de ZNIEFF de type I sur le département.

Les ZNIEFF de type I présentes sur le territoire correspondent à plusieurs grands types de milieux :

- Les étangs
- Les milieux secs souvent liés à la présence d'un sol calcaire (pelouses sèches, anciennes carrières d'extraction, grottes...)
- Les milieux humides (tourbières, landes humides, prairies humides...)

### L'essentiel

632,4 ha de ZNIEFF de type I | 26 ZNIEFF de type I | 19901,8 ha de ZNIEFF de type II | 14 ZNIEFF de type II

### Les ZNIEFF I et II par commune, en hectare et en % de la surface communale

Classement par ordre d'importance :



Commune	ZNIEFF I (ha et %)	ZNIEFF II (ha et %)
Assé-le-Bérenger		1100,7 92,3%
Bais		41,4 1,6%
Blandouet-Saint Jean	9,9 0,3%	1104,8 30,3%
Brée	13,4 0,8%	1052,4 63,4%
Champgenéteux	0,6 0,0%	
Châtres-la-Forêt	4,3 0,3%	174,6 12,7%
Deux-Évailles		319,5 26,7%
Évron		1298,8 36,1%
Gesnes	89,9 8,0%	665,4 59,5%
Hambers	29,2 1,1%	213,8 8,2%
Izé		185,1 6,5%
La Bazouge-des-Alleux		223,9 12,3%
La Chapelle-Rainsouin		504,1 27,6%
Livet		339,4 30,1%
Mézangers	168,4 5,7%	2645,4 89,5%
Montourtier		663,5 34,5%
Montsûrs-Saint-Céneré	10,4 0,3%	858,7 28,7%
Neau	0,5 0,0%	618,4 48,3%

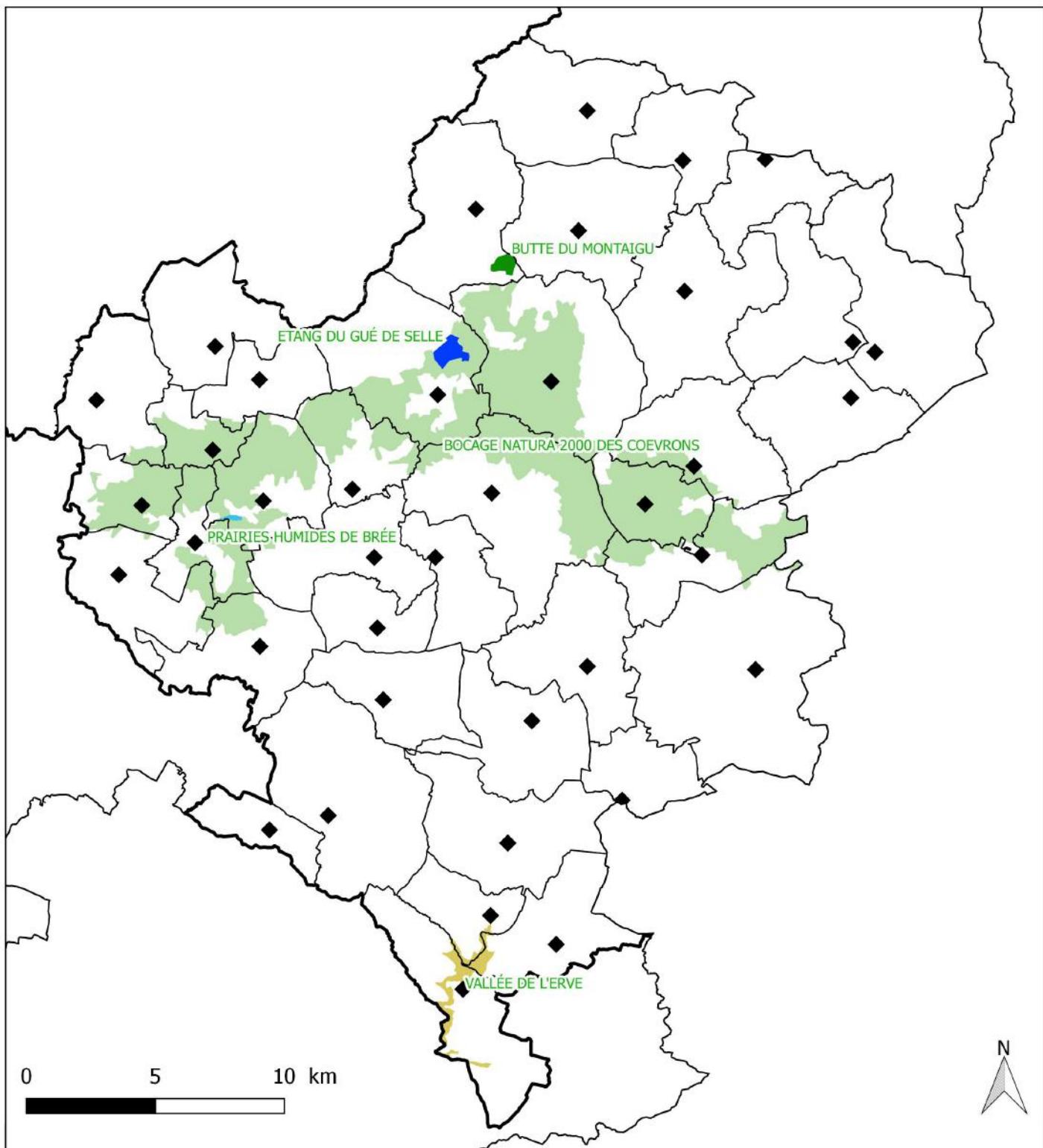
Commune	ZNIEFF I (ha et %)	ZNIEFF II (ha et %)
Saint-Christophe-du-Luat	8,9 0,5%	233,3 12,1%
Saint-Georges-le-Fléchard		
Saint-Georges-sur-Erve	5,0 0,2%	253,4 12,4%
Saint-Léger		366,6 21,4%
Saint-Martin-de-Connée	51,9 2,7%	136,8 7,0%
Saint-Ouen-des-Vallons		506,1 67,6%
Saint-Pierre-sur-Erve	37,7 3,9%	38,1 3,9%
Saint-Pierre-sur-Orthe	45,0 1,4%	411,1 12,9%
Saint-Thomas-de-Courceriers		110,6 8,5%
Sainte-Gemmes-le-Robert	13,0 0,4%	1874,7 52,4%
Sainte-Suzanne-et-Chammes	15,8 0,4%	662,9 15,1%
Saulges	81,0 3,7%	139,0 6,3%
Thorigné-en-Charnie	27,3 1,6%	43,0 2,5%
Torcé-Viviers-en-Charnie	15,7 0,3%	1826,6 37,3%
Trans	2,6 0,2%	31,8 2,0%
Vaiges		
Vimarcé	1,9 0,1%	471,3 22,6%
Voutré		786,6 42,3%
CC des Coëvrons	632,4 0,8%	19901,8 25,2%

***Les ZNIEFF sont des zones d'inventaire présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Elles sont classées en deux catégories :***

- ***ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique***
- ***ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.***

# Zonage nature

## Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)



### Espaces naturels sensibles

- BOCAGE NATURA 2000 DES COEVRONS
- BUTTE DU MONTAIGU
- ETANG DU GUÉ DE SELLE
- PRAIRIES HUMIDES DE BRÉE
- VALLÉE DE L'ERVE

### Limites

- Communes
- Communauté de communes
- Centres bourgs



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018  
Source : © Conseil Départemental de la Mayenne - 2012

## Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

La communauté de communes des Coëvrons possède 5 Espaces Naturels Sensibles :

- Le bocage Natura 2000 des Coëvrons (10 245 hectares, 17 communes sur les Coëvrons)
- La Vallée de l'Erve (380 hectares, 5 communes dont 3 sur les Coëvrons)
- Étang du Gué de Selle (96 hectares, Mézangers)
- Butte du Montaigu (55 hectares, Hambers)
- Prairies humides de Brée (14 hectares, Brée)

### L'essentiel

**5 Espaces Naturels Sensibles | 21 communes concernées | 151,9 ha | Commune de Juvigné**



© MontdErve

*Etang du Gué de Selle à Mézangers*



© Pierre Chasseloup

*Fritillaire pintade (Fritillaria meleagris) présente à Brée*

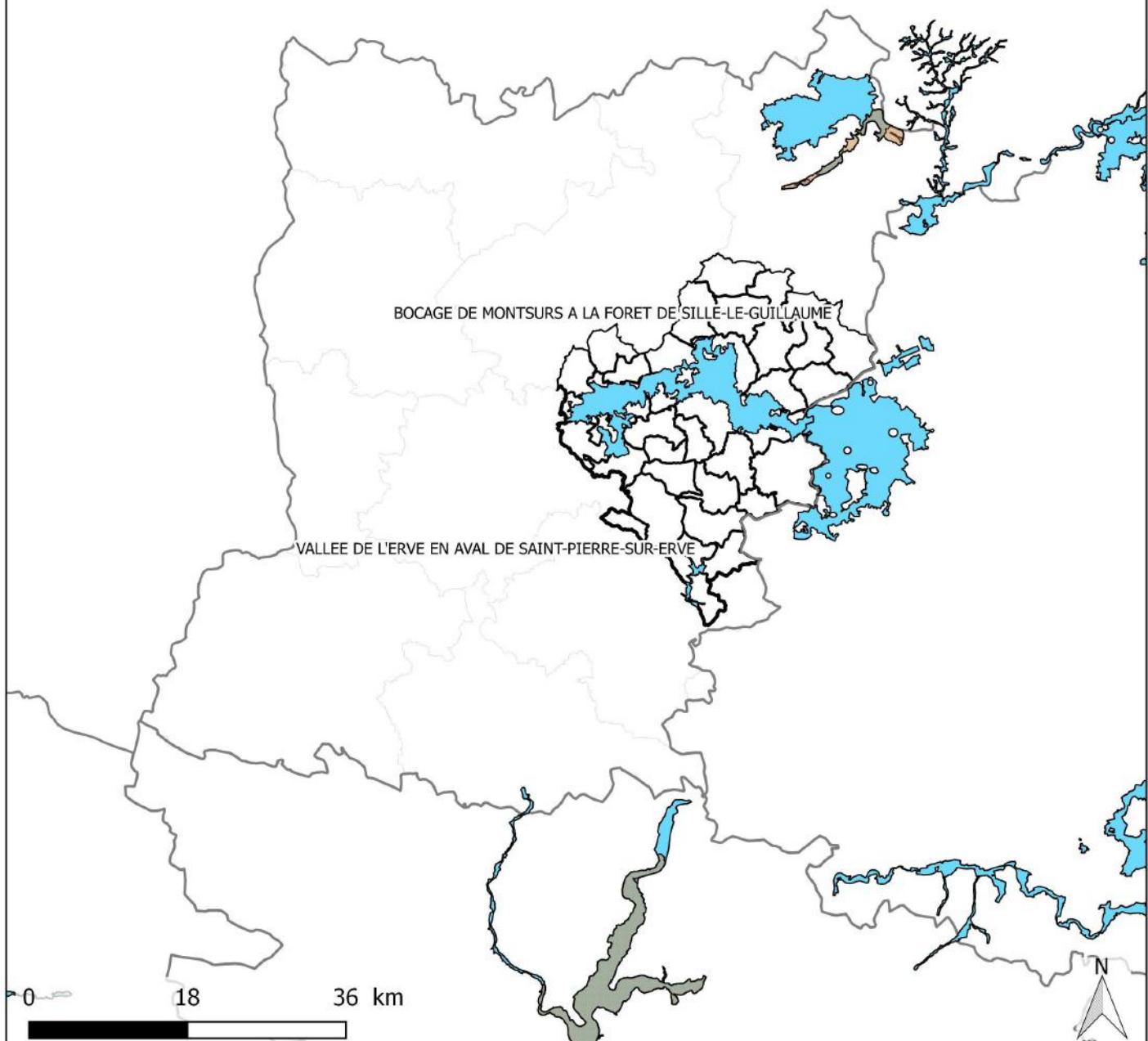
*Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des outils de protection des espaces naturels régis par le code de l'urbanisme (Articles L.142-1 à L.142-13 du code de l'urbanisme) :*

*« Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Selon les principes posés à l'article L. 110, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. (...). »*

*Les ENS sont au cœur des politiques du Conseil Départemental qui bénéficie de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) notamment pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion de milieux naturels.*

# Zonage nature

## Les sites Natura 2000



- Zones de Protection Spéciale (ZPS)
- Zones Spéciales de Conservation (ZSC)



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018  
Source : © DREAL Pays de la Loire - 2014 & 2016

## Les zones Natura 2000

Le territoire de la communauté de communes des Coëvrons présente deux sites Natura 2000 : le bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume et la vallée de l'Erve en aval de Saint-Pierre-sur-Erve.

Le site du « Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume » couvre 10 260 ha. Sa désignation est justifiée par l'existence d'un réseau dense de haies comportant des arbres têtards qui constituent ou peuvent constituer des habitats pour le pique-prune (*Osmoderma eremita*), espèce prioritaire de l'annexe 2 de la directive Habitat.

Le site de la « Vallée de l'Erve, en aval de Saint-Pierre-sur-Erve » couvre une surface de 342 ha. Les habitats remarquables sont liés à la présence d'un support géologique calcaire situé en limite orientale du massif armoricain et d'une géomorphologie particulière (faciès en canyon).

## L'essentiel

**2 sites Natura 2000 |Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume | Vallée de l'Erve, en aval de Saint-Pierre-sur-Erve | 10 602 hectares concernés**



Pique-prune (*Osmoderma eremita*)



La vallée de l'Erve à Saulges

*Les Zones de Protection Spéciales (ZPS) sont créées en application de la directive européenne 79/409/CEE1 (plus connue sous le nom directive oiseaux) relative à la conservation des oiseaux sauvages.*

*Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ont été introduites par la directive 92/43/CEE, (directive habitats-faune-flore) et présentent un fort intérêt pour le patrimoine naturel exceptionnel qu'elles abritent.*

# Synthèse des enjeux

## Des caractéristiques physiques du territoire diversifiées

- Un relief marqué avec des secteurs très vallonés et des zones planes.
- Une géologie allant d'un sous-sol granitique à un sous-sol calcaire.
  - La combinaison de ces éléments est à l'origine de nombreux milieux naturels rares et remarquables : pelouses sèches, coteaux calcaires, grottes...
- Des espèces animales et végétales rares liées à ces milieux : oiseaux, reptiles, chauves-souris, papillons, criquets, orchidées...

## Un territoire entre boisements et bocage

- **Un territoire avec la plus grande surface de boisements du département.**
- **Des espèces rares à l'échelle nationale liées aux boisements : flore, insectes, araignées...**
- **Un bocage dense sur la plupart du territoire qui tend à s'ouvrir vers la plaine céréalière plus au sud.**
- **Une occupation des sols constituée en majorité de prairies liées à l'élevage bovin.**  
Mais surface de prairies divisée par 2 en 30 ans.
- **De nombreuses espèces liées au bocage : amphibiens, reptiles, coléoptères...**
  - **Un enjeu fort de conservation et d'entretien des boisements et du bocage.**



# Synthèse des enjeux

## **Une grande diversité de milieux humides**

- Un territoire avec la plus grande surface d'étangs sur le département. Présence de grands étangs qui hébergent une faune et une flore patrimoniale : étang du Gué de Selle, étang des Landes...
- Des cours d'eau qui abritent de nombreuses espèces patrimoniales : poissons, Ecrevisse à pieds blancs, Loutre d'Europe...
- Des milieux humides ouverts (tourbières, landes, prairies...) avec des espèces végétales et animales patrimoniales : Fritillaire pintade, papillons, sauterelles...  
→ Un enjeu fort de gestion et de conservation des zones humides.

## **Des connaissances sur la faune et la flore hétérogènes**

- De bonnes connaissances de la faune et la flore sur les sites emblématiques ou à statut réglementaire : grottes de Saulges, étang du Gué de Selle...
- Des lacunes sur les autres espaces du territoire.
- Un des rares territoire à accueillir toutes les espèces d'amphibiens et de reptiles du département.
- Présence du principal site départemental d'hivernage et de rassemblement pour les chauves-souris : les Grottes de Saulges.
- Un des territoire les plus riches en diversité d'habitats et donc en potentialité de présence d'espèces patrimoniales.
- De nombreuses données anciennes qui mériteraient d'être actualisées.  
→ Un enjeu fort d'actualisation des connaissances sur la faune et la flore du territoire et d'acquisition de connaissances sur les secteurs peu étudiés

